

assura.



Groupe Assura
**Rapport de
durabilité 2025**

Sommaire

Message du Président et du Directeur général	5
À propos de ce rapport	6
Le Groupe Assura	7
Mission	8
Valeurs	8
Description des activités d'Assura	9
Gouvernance	10
Structure et fonctions de contrôle	10
Fondation Assura : actionariat et soutiens philanthropiques	12
Stratégie	13
Description de la stratégie du Groupe Assura	13
Description de la stratégie de durabilité du Groupe Assura	14
Durabilité : modalités d'opérationnalisation et objectifs	15
Matrice de matérialité d'Assura et méthodologie	16
Pilier 1 – Assura en tant qu'assureur	17
Pilier 2 – Assura au niveau de ses opérations	20
Pilier 3 – Assura en tant qu'investisseur institutionnel	24
Gestion des risques	26
Gestion des risques ESG : évaluation actuelle	26
Scénarios climatiques et résilience	28
Gestion de la continuité	30
Indicateurs et objectifs	31
Relatifs aux questions sociales, de personnel, du respect des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption	31
Relatifs aux questions environnementales (dont bilan carbone)	32
Annexes	36
Abréviations	36
Glossaire	36
Aide à l'identification des exigences réglementaires de l'art. 964b al. 2	38
Aide à l'identification des exigences réglementaires de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)	40

Afin d'exprimer notre approche inclusive tout en veillant à la fluidité des textes, ce rapport alterne la double mention du masculin et du féminin et l'utilisation du masculin générique.

S'engager en faveur de la durabilité, c'est comprendre à la fois l'impact de nos activités sur l'environnement et la société, et la manière dont les évolutions environnementales et sociales influencent notre entreprise. Cela implique ensuite de concevoir et promouvoir des pratiques responsables et de mettre en œuvre des actions concrètes.

En 2025, le Groupe Assura a franchi une étape décisive en formalisant sa stratégie de durabilité. Elle donne un cap, cohérent avec notre stratégie d'entreprise, et s'appuie sur une gouvernance solide. Notre engagement s'est aussi concrétisé par diverses initiatives, au premier rang desquelles figurent celles au bénéfice de la santé de notre clientèle. La création du modèle d'assurance de base FeminaVita en constitue un exemple éclairant. Constatant que les approches actuelles de prévention reposent majoritairement sur des référentiels masculins, nous avons voulu promouvoir la santé des femmes et l'égalité d'accès à la prévention en prenant en charge, sans franchise, les contrôles gynécologiques préventifs ainsi que les examens de dépistage du cancer du sein, lorsqu'ils sont médicalement indiqués.

L'équité entre les hommes et les femmes est aussi un engagement qui nous est cher en tant qu'employeur. À ce niveau, Assura se distingue déjà favorablement par rapport au marché. L'analyse de l'ensemble des salaires de notre entreprise, effectuée à l'aide de l'outil Logib mis en place par la Confédération, confirme des pratiques salariales équitables avec un écart de rémunération de 1.1% alors qu'au niveau suisse, la dernière enquête sur la structure des salaires de l'Office fédéral de la statistique, publiée en 2025, pointe une différence de salaire inexplicite de 8.4% en moyenne.

Autre facteur clé de la satisfaction, du bien-être et de performance au travail, la santé mentale a fait l'objet d'une campagne interne d'information en 2025. En 2026 et 2027, elle sera complétée par des mesures de soutien en faveur des managers, puis de nos collaboratrices et collaborateurs.

Des actions ciblées sont, par ailleurs, définies pour soutenir l'objectif 2030 de réduction de l'empreinte carbone du Groupe. La mesure annuelle de cette dernière a permis de quantifier cet objectif et en garantit le pilotage.

Parmi les actions destinées à réduire cette empreinte carbone, la définition d'un plan de mobilité pour encourager des déplacements plus durables. Ce dernier constitue une avancée majeure de l'année écoulée. Il a fait l'objet d'une réflexion globale intégrant l'ensemble des modes de déplacement afin de proposer des mesures ciblées dont la mise en œuvre débute en 2026.

Dans la même logique, nous avons aussi réalisé, en 2025, le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) pour l'ensemble de notre parc immobilier. Il constitue un indicateur concret pour piloter nos rénovations.

Intégrer la durabilité dans l'ensemble des activités quotidiennes représente, pour toute entreprise, un défi ambitieux que seule une mobilisation collective permet de relever. C'est dans cet esprit que des ateliers volontaires dédiés à la durabilité ont été organisés sur nos principaux sites en 2025. L'occasion pour les 120 collaboratrices et collaborateurs inscrits d'émettre des propositions et de réfléchir à leurs propres leviers d'action.

La dynamique collective qui s'est mise en place et s'amplifie crée de la valeur pour notre entreprise et notre clientèle. Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui y contribuent.

Bruno Pfister
Président du Conseil
d'administration

Ruedi Bodenmann
Directeur général

À propos de ce rapport

Ce rapport non financier (ci-après : rapport de durabilité) du Groupe Assura (ci-après : Assura) répond aux exigences de l'art. 964 du Code suisse des obligations portant sur la transparence sur les questions non financières, ainsi qu'à l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, ce rapport rend compte des questions environnementales – y compris climatiques –, sociales et de personnel, du respect des droits de l'Homme ainsi que de la lutte contre la corruption, selon les trois piliers qui opérationnalisent la stratégie d'Assura dans ce domaine : Assura en tant qu'assureur ; Assura au niveau de ses opérations ; Assura en tant qu'investisseur institutionnel.

Piliers d'Assura	Sections du présent rapport	Buts selon art. 964b al. 1 CO et Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques
Assura en tant qu'assureur	4.5.1. Relations avec les assurés	• Questions sociales
	4.5.2. Produits d'assurance	• Questions sociales
	4.5.3. Relations avec les intermédiaires de vente externes	• Questions sociales
	4.5.4. Relations avec les prestataires de soins	• Questions sociales
	4.5.5. Relations avec les associations d'assureurs	• Questions sociales
	4.5.6. Initiatives pour réduire l'impact environnemental des produits d'assurance d'Assura	• Questions environnementales, y compris climatiques
Assura au niveau de ses opérations	4.6.1. Questions liées au personnel d'Assura	• Questions de personnel • Questions environnementales, y compris climatiques • Lutte contre la corruption
	4.6.2. Code de déontologie et éthique au travail	• Questions de personnel • Lutte contre la corruption • Respect des droits de l'Homme
	4.6.3. Protection des données, respect de la vie privée et sécurité de l'information	• Questions sociales • Questions de personnel • Respect des droits de l'Homme
	4.6.4. Impact environnemental et plan de décarbonation au niveau des opérations	• Questions environnementales, y compris climatiques • Questions de personnel
	4.6.5. Initiatives pour réduire l'impact environnemental, climatique et social des opérations directes d'Assura	• Questions environnementales, y compris climatiques • Questions de personnel • Respect des droits de l'Homme
Assura en tant qu'investisseur institutionnel	4.7.1. Stratégie liée à l'impact social, environnemental et climatique des investissements	• Questions sociales • Questions environnementales, y compris climatiques • Respect des droits de l'Homme • Lutte contre la corruption
	4.7.2. Plan de transition et de monitoring des investissements	• Questions environnementales, y compris climatiques
	4.7.3. Intégration des enjeux climat dans la stratégie et la gestion des placements d'Assura	• Questions environnementales, y compris climatiques
	4.7.4. Immobilier direct	• Questions environnementales, y compris climatiques

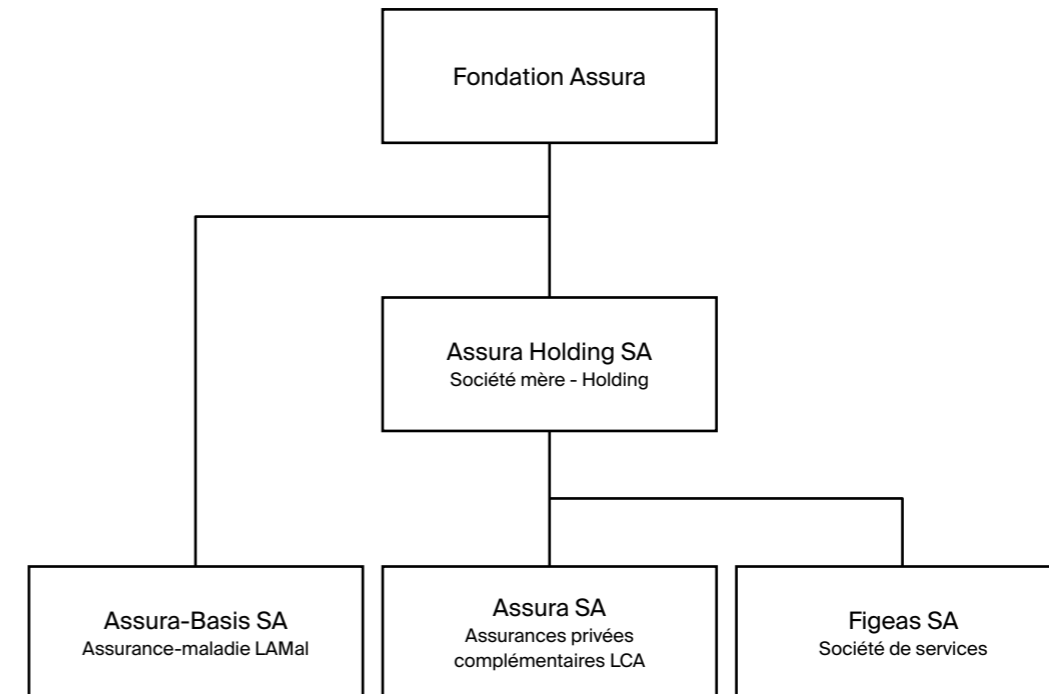
2.1. Le Groupe Assura

Depuis près de cinquante ans, Assura conseille et propose à ses clients des solutions d'assurance en Suisse.

Acteur majeur de l'assurance-maladie avec, au 31 décembre 2025, 1'725 collaboratrices et collaborateurs, représentant 1'621 équivalents plein temps, y compris 25 stagiaires et apprentis, Assura accompagne ses clients afin de renforcer la qualité et l'efficacité de leur parcours de soins.

Le siège social de l'entreprise est à Pully (VD). Pour apporter un conseil de qualité à ses clients dans toute la Suisse, Assura dispose d'une vingtaine de succursales réparties sur l'ensemble du territoire national, s'appuie sur un large réseau de partenaires de vente et entretient des relations avec la plupart des prestataires de soins en Suisse.

Structure du Groupe Assura



2.2. Mission

Assura accompagne activement ses clients dans leurs décisions concernant leur santé et dans l'accès à des prestataires de qualité. Elle contribue ainsi à la pérennité et à l'efficacité du système de santé.

2.3. Valeurs

Quatre valeurs rassemblent les collaboratrices et collaborateurs d'Assura et les guident dans leurs missions quotidiennes.

L'orientation client

Nous nous appliquons à mettre l'assuré au cœur de nos activités et à répondre à ses attentes de manière professionnelle et constructive.

La responsabilité

Nous sommes déterminés à contribuer, en tant qu'acteur responsable, à l'amélioration du système de santé, dans l'intérêt de l'assuré.

La collaboration

Nous nous engageons à entretenir un environnement de travail collaboratif favorisant la prise d'initiative, la transparence et le respect mutuel avec à l'esprit l'intérêt de l'assuré.

L'esprit entrepreneurial

Nous nous efforçons d'innover et de chercher continuellement à mieux répondre aux besoins de nos assurés, tout en faisant prospérer Assura.

2.4. Description des activités d'Assura

Le cœur de métier d'Assura est de fournir des solutions d'assurance-maladie de base à la population suisse selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ainsi que d'assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA).

Les activités d'Assura couvrent :

- le conseil et la vente de solutions d'assurance aux clients suisses
- la gestion des demandes de remboursement de ses clients
- l'accompagnement de ses clients en cas de maladie
- le développement de produits d'assurance, leur tarification et la gestion des risques
- les relations avec les acteurs du système de santé suisse
- l'investissement des provisions et réserves pour pouvoir faire face à ses obligations de couverture de risques futurs

Assura intègre la durabilité dans ses activités, en réduisant autant que possible son empreinte environnementale.

Les activités d'Assura impliquent plusieurs parties prenantes. La relation avec certaines d'entre elles est décrite dans ce rapport. Ces parties prenantes sont :

- les assurées et assurés
- les collaboratrices et collaborateurs
- les intermédiaires de vente
- les prestataires de soins
- la Fondation Assura
- les associations d'assureurs
- les fournisseurs et prestataires de services
- les autorités de surveillance
- la Confédération suisse, les cantons et les pouvoirs politiques

Gouvernance

3.1. Structure et fonctions de contrôle

Les principes de bonne gouvernance d'entreprise s'appliquent à l'ensemble de l'organisation du Groupe Assura ainsi qu'aux organes de direction et de contrôle. Les structures, les règlements et les processus sont conçus de manière à assurer une conduite et un fonctionnement optimaux des affaires. Les rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de la stratégie de durabilité sont clairement définis.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est nommé par l'Assemblée générale. Hormis pour les objets que la loi et les statuts réservent formellement à l'Assemblée générale, il est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique du Groupe et de ses sociétés. Au 1^{er} janvier 2026, le Conseil d'administration comptait sept membres. Dans le domaine de la durabilité – y compris des enjeux climatiques –, il est responsable de la stratégie et valide les priorités sur la base de la matrice de matérialité. Il délègue à la Direction générale la mise en œuvre de la stratégie de durabilité et sa gestion opérationnelle.

Durant l'année 2025, le Conseil d'administration a été consulté et informé de manière régulière de l'avancée des différents projets en lien avec la durabilité, dont le présent rapport. Il a aussi formellement validé la stratégie de durabilité en septembre 2025.

Le Conseil d'administration compte trois comités : le Comité d'audit et des risques, le Comité de placements et le Comité de nomination et de rémunération. À l'intention du Conseil d'administration, le Comité d'audit et des risques pré-valide le rapport de durabilité et préavise la matrice des risques de durabilité.

La Direction générale

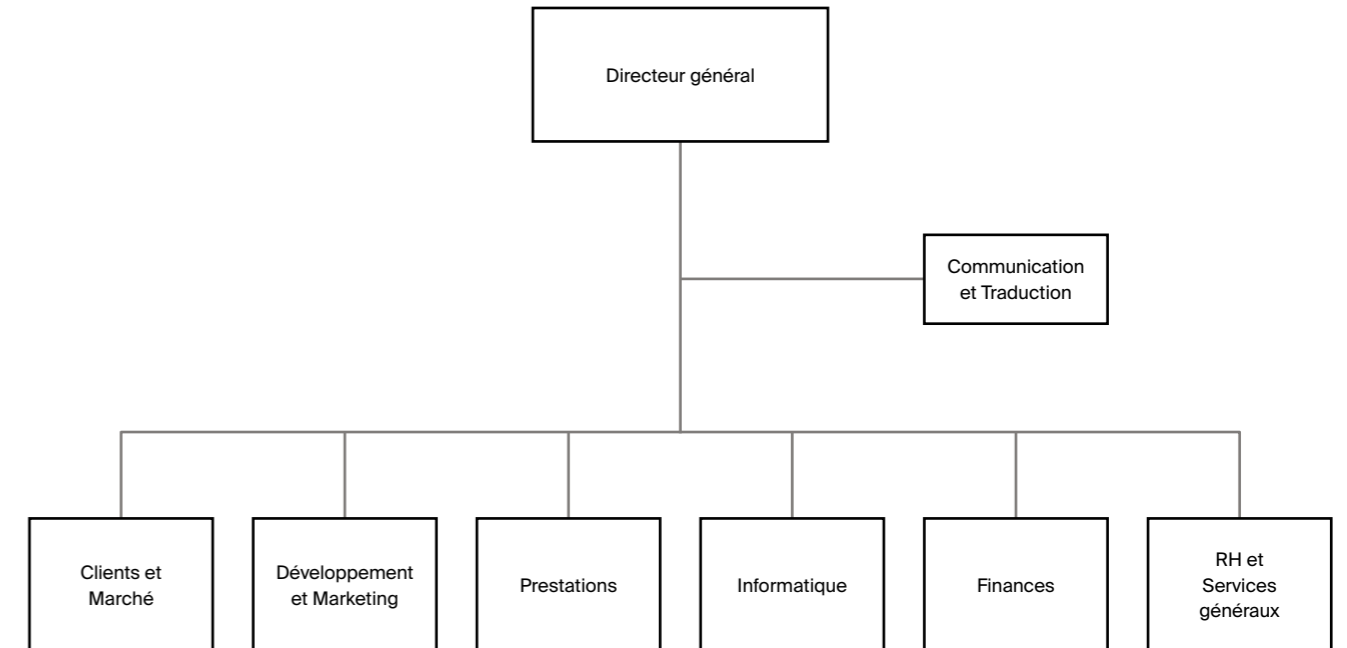
La Direction générale compte sept membres représentant les principaux domaines d'activité d'Assura et nommés par le Conseil d'administration. La Direction générale est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, y compris de la stratégie de durabilité, ainsi que de la conduite des affaires et de la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe. Dans ce cadre, elle décide des initiatives prioritaires dans le domaine de la durabilité – y compris en lien avec les enjeux climatiques – et en fait le suivi.

Par ailleurs, la Direction générale valide, à l'intention du Conseil d'administration, les décisions stratégiques liées au plan de décarbonation du Groupe et met en œuvre la stratégie de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les thèmes principaux de la matrice de matérialité du Groupe Assura ainsi que les thèmes réglementaires non compris dans la matrice de matérialité du Groupe sont gérés de concert par le responsable de la durabilité et les directeurs désignés à cet effet. Ensemble, ils informent la Direction générale des thèmes traités, au minimum une fois par année.

Enfin, le Service Durabilité et la fonction Gestion des risques informent annuellement la Direction générale des risques de durabilité, y compris des risques climatiques.

Organigramme



Service Durabilité

Le Service Durabilité, sous la conduite du responsable de la durabilité, est rattaché à la Direction Ressources humaines et Services généraux. Il a pour mission de proposer la stratégie de durabilité d'Assura et, une fois celle-ci validée, de superviser sa mise en œuvre. Par ailleurs, le responsable de la durabilité conduit le Comité de coordination des activités de durabilité et gère, avec les directeurs désignés, les thèmes de la matrice de matérialité qui leur sont alloués.

Comité de coordination des activités de durabilité

Le Comité de coordination des activités de durabilité est composé du responsable du Service Durabilité, de la responsable des Placements, de la trésorerie et ALM et d'un collaborateur représentant chacune des entités suivantes : Gestion des risques, Services Facility Management, Service Développement Produits et Services, Service RH Opérations et Service Communication. D'autres services peuvent être invités de manière ad hoc, tels que le Service Stratégie, le Secteur Juridique, la fonction Compliance et le Service Formation.

Les membres du comité, sous la direction du responsable du Service Durabilité, évaluent les conséquences des exigences réglementaires en matière de durabilité dans leur domaine de compétences et prennent les mesures pour s'y conformer. Se réunissant six fois par an, les membres échangent sur leurs activités respectives liées à la durabilité, coordonnent la mise en œuvre des sujets impliquant plusieurs services et informent leurs services respectifs des nouvelles exigences réglementaires.

Fonctions de supervision et de contrôle

Le Groupe dispose de processus de gouvernance qui s'articulent notamment autour de la gestion des risques, du contrôle interne et de la supervision du respect du cadre légal, réglementaire et des règles d'éthique professionnelle par ses sociétés, ses organes et ses collaborateurs. Ces processus sont conçus de manière à assurer une conduite et un fonctionnement optimaux des affaires.

Le Groupe Assura a choisi d'organiser son système de gestion des risques et son système de contrôle interne (SCI) selon le modèle des trois lignes de défense qui définit, selon une approche systématique, le rôle des différentes fonctions essentielles du système de gestion des risques afin de leur permettre de collaborer de manière efficace. Les risques liés à la durabilité sont intégrés dans ce système de gestion des risques et font l'objet du chapitre 5 du présent rapport.

3.2. Fondation Assura : actionariat et soutiens philanthropiques

La Fondation Assura, indépendante et à but non lucratif, est l'actionnaire principal d'Assura, l'autre actionnaire étant la Fondation de prévoyance du Groupe Assura qui possède 10% des actions d'Assura SA.

La Fondation Assura inspire au Groupe une action résolument orientée vers l'intérêt de ses clients et la pérennité d'un système de santé reposant sur la solidarité entre personnes en bonne santé et personnes malades.

La Fondation Assura n'emploie pas de personnel. Son Conseil se réunit quatre à cinq fois par année et, en principe, une de ses séances est consacrée à prendre position sur les demandes de dons qui lui sont adressées. En effet, parallèlement à son rôle d'actionnaire, la Fondation Assura poursuit une action caritative et soutient chaque année des projets dédiés à la prévention, à la promotion de la santé et au bien social en Suisse.

En 2025, la Fondation Assura a alloué des soutiens financiers à 35 projets d'utilité publique pour un montant total de CHF 424'000.

Stratégie

4.1. Description de la stratégie du Groupe Assura

Assura accompagne activement ses clients dans leurs décisions concernant leur santé et dans l'accès à des prestataires de qualité. Elle contribue ainsi à la pérennité et à l'efficacité du système de santé. Pour concrétiser cette mission, Assura s'appuie sur sa stratégie d'entreprise.

Assura s'engage non seulement pour proposer des primes abordables mais aussi une excellente qualité de service.

Avancées technologiques, transformation digitale et évolution continue des processus sont ses alliées pour satisfaire celles et ceux qui attendent de la simplicité, de la réactivité et de l'efficacité dans les échanges avec leur assureur-maladie ainsi que dans la prise en charge de leurs prestations de soins.

Parce que la qualité de l'expérience client passe aussi par la proximité et une approche personnalisée, Assura développe ses équipes de conseillères et conseillers sur l'ensemble du territoire suisse.

Et pour rester au plus près des besoins de ses clients et leur offrir une réelle valeur ajoutée, Assura mise aussi, et résolument, sur l'innovation. Elle est au cœur du développement de nouveaux produits et services, mais aussi d'incitatifs positifs permettant à tous ceux qui le souhaitent d'être davantage acteurs de leur parcours de soins.

4.2. Description de la stratégie de durabilité du Groupe Assura

En 2025, Assura a formalisé sa stratégie de durabilité qui donne une direction claire pour accélérer sa transition environnementale et renforcer son impact social. Elle s'articule autour de trois thèmes prioritaires :

Climat et environnement

Consciente de sa responsabilité climatique, Assura s'engage à réduire son empreinte environnementale. Elle a pour objectif de décarboner ses activités (-20% d'ici à 2030) et a défini une trajectoire comparable aux objectifs climatiques de la Suisse pour ses investissements.

Un plan de mobilité pour ses collaborateurs ainsi qu'une stratégie de rénovation énergétique de son parc immobilier constituent des actions concrètes qui ont été définies dans ce contexte. L'ensemble des mesures concernées est détaillé dans le plan de décarbonation du Groupe (voir sections 4.6.4. et 4.6.5.). Assura intègre aussi de manière pragmatique les impacts, risques et opportunités en lien avec le changement climatique dans le fonctionnement de l'entreprise.

Impact social

Assura renforce son impact social en plaçant les enjeux de durabilité au cœur de son métier d'assureur. Ainsi, le Groupe intègre des critères environnementaux et sociaux lors du développement de ses produits d'assurance et porte une attention particulière aux thèmes sociaux prioritaires de sa matrice de matérialité tels que l'amélioration du système de santé et la sensibilisation en matière de santé. Son fort attachement à des pratiques commerciales éthiques a amené Assura à intégrer cet engagement dans sa stratégie de durabilité. Parallèlement, la Fondation Assura poursuit son œuvre philanthropique en soutenant des projets d'utilité publique dans les domaines de la prévention, de la santé et de l'insertion sociale.

Capital humain

Par sa stratégie de durabilité, Assura s'engage à garantir à ses collaborateurs un environnement de travail qui favorise la santé, le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Une attention particulière est portée à l'égalité des chances, avec des mesures concrètes destinées à garantir un traitement impartial et à offrir les mêmes opportunités à toutes et tous. Assura renforce aussi son engagement en tant qu'entreprise formatrice en accueillant davantage d'apprentis et de stagiaires. D'autres initiatives en lien avec le capital humain sont, en outre, développées dans la nouvelle stratégie RH de l'entreprise.

La réussite de la stratégie de durabilité du Groupe repose sur une gouvernance solide et intégrée, les rôles et responsabilités ayant été clairement définis pour assurer le pilotage des initiatives.

Enfin, la durabilité est implémentée de manière transversale dans les trois piliers d'activité du Groupe : « Assura en tant qu'assureur », « Assura au niveau de ses opérations » et « Assura en tant qu'investisseur institutionnel ». Les risques ESG sont, quant à eux, systématiquement intégrés dans la gestion des risques du Groupe.

Découlant de cette stratégie, les cinq initiatives actuelles sont : le plan de mobilité, l'égalité femme – homme, la santé mentale, le plan de transition des investissements et les rénovations du parc immobilier.

4.3. Durabilité : modalités d'opérationnalisation et objectifs

Afin d'intégrer la durabilité de manière rigoureuse, une approche structurée a été définie, en cohérence avec les piliers d'activité du Groupe. Cette approche constitue également le cadre de communication adopté dans le présent rapport, indépendamment de la stratégie de durabilité et de la matrice de matérialité, lesquelles feront l'objet de révisions régulières au cours des prochaines années.

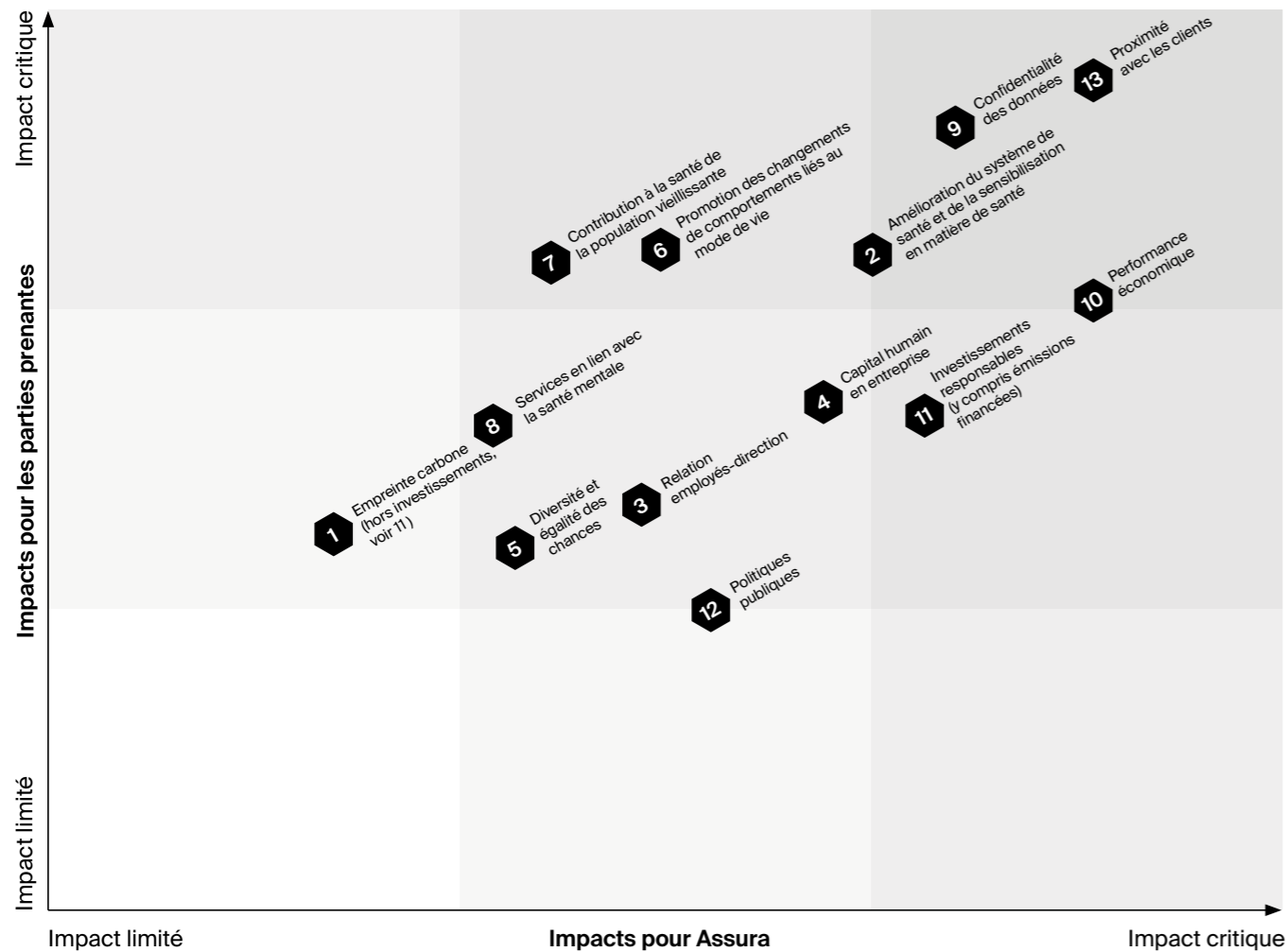
Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3
<p>Assura en tant qu'assureur Assura s'engage à contribuer à la pérennité et à l'efficacité du système de santé. À ce titre, elle veille au respect des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité. Par ailleurs, Assura accompagne activement ses clients dans leurs décisions concernant leur santé.</p> <p>Accompli en 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'une check-list avec critères ESG lors du développement des nouveaux produits et services, notamment pour le modèle d'assurance de base FeminaVita. Informations publiées sur le site internet concernant l'adaptation au changement climatique. 	<p>Assura au niveau des opérations Assura entend améliorer constamment sa performance au niveau de ses opérations. Au niveau durabilité, cette performance intègre des éléments de deux ordres : la gestion des ressources humaines et celle de l'impact environnemental.</p> <p>Accompli en 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> Initiatives durabilité intégrées dans la nouvelle stratégie RH. Formations métiers données aux équipes Risques, Audit interne et Développement Produits et Services. Plan de mobilité validé ; sera déployé en 2026. Concept santé mentale défini. Mesures égalité des chances définies. 	<p>Assura en tant qu'investisseur Consciente de sa responsabilité vis-à-vis de ses assurés, Assura mène une politique d'investissement prudente avec l'objectif de réaliser un rendement solide dans la durée, basée sur une gestion des risques appropriée et sur une approche dite Asset and Liability Management (ALM).</p> <p>Accompli en 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure de l'impact environnemental des 19 biens immobiliers du portefeuille avec un résultat de 29.9 kg CO₂/m². Étiquettes énergétiques CECB obtenues pour chaque bien immobilier. Plan de décarbonation des investissements établi et validé.
<p>Transversal aux trois piliers</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie de durabilité validée. 		

4.4. Matrice de matérialité d'Assura et méthodologie

En 2023, Assura a constitué sa matrice de matérialité afin de refléter les enjeux pertinents de l'entreprise et de ses parties prenantes. Ces enjeux font partie de la stratégie de durabilité d'Assura.

La matrice d'Assura a été constituée et revue par différentes équipes, à différents niveaux : le groupe de travail dédié, les experts techniques, la Direction générale et le Conseil d'administration. Les thèmes matériels ont été définis selon l'impact pour Assura et pour ses parties prenantes, notamment les clients dont l'avis a été évalué par un ensemble de collaborateurs étant en contact régulier avec les clients d'Assura et qui sont ainsi particulièrement sensibilisés à leurs besoins et attentes. Cette matrice continuera d'être revue à fréquence régulière durant les années à venir et intégrera toujours plus l'avis des parties prenantes.

Matrice de matérialité



Les thèmes de la matrice couvrent de la manière suivante les domaines de l'art. 964 du Code suisse des obligations :

- les thèmes 1 et 11: les questions environnementales et climatiques
- les thèmes 2, 6, 7, 8, 9, 11 et 13: les questions sociales
- les thèmes 3, 4 et 5: les questions de personnel
- les thèmes 4, 9 et 11: le respect des droits de l'Homme
- les thèmes 2, 11 et 12: la lutte contre la corruption
- le thème 10 est un thème transversal

4.5. Pilier 1 – Assura en tant qu'assureur

4.5.1. Relations avec les assurés

L'impact social d'Assura se concrétise principalement dans sa relation avec les assurés. À ce titre, Assura mène une démarche constante de réflexion : d'une part, sur les améliorations à mettre en œuvre pour optimiser le service client et l'accompagnement des patients ; d'autre part, sur les initiatives sectorielles susceptibles de contribuer à la maîtrise des coûts de la santé et à leur impact sur le budget des ménages.

Par ailleurs, la stratégie d'Assura définit à la fois le niveau de qualité de service qu'elle souhaite offrir à la clientèle et la performance qu'elle entend atteindre dans le contrôle des factures des prestations de soins.

Afin d'être au plus près des besoins de ses assurés, Assura procède régulièrement à des études de marché, notamment lors du développement de nouvelles offres ou de l'amélioration de ses produits et services existants.

Assura étant convaincue que l'accompagnement du patient dans le système de santé est un facteur clé de qualité et d'efficacité des traitements, elle intègre aussi cette dimension dans le développement de certaines offres.

Concernant le lien entre la santé et le climat, Assura a publié en 2025 sur son site internet différentes informations ainsi que des recommandations à l'intention des personnes les plus vulnérables. En effet, le changement climatique a un impact concret sur la santé : les vagues de chaleur plus fréquentes fatiguent l'organisme et peuvent aggraver les maladies cardiovasculaires, tandis que l'aggravation de la pollution atmosphérique accentue les problèmes respiratoires, l'asthme et les allergies. Les enfants, les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques sont les plus exposés à ces risques. Par sa démarche d'information et de prévention, Assura contribue à l'accompagnement de ses assurés face aux défis sanitaires du changement climatique.

4.5.2. Produits d'assurance

Assura a un impact social de par la nature de ses activités. Elle propose des produits d'assurance qui favorisent la santé, notamment par la prise en charge de prestations de prévention, et développe des modèles alternatifs d'assurance de base qui permettent de bénéficier de rabais et, partant, de réduire la charge financière que représentent les primes d'assurance-maladie pour de nombreux ménages.

L'identification et le développement de nouveaux produits suivent un processus défini. Des questions relatives aux critères ESG ont été intégrées dans ce processus en tant qu'éléments fixes afin de prendre en compte la durabilité dans ce cadre. Les critères ESG utilisés sont basés sur la matrice de matérialité d'Assura et couvrent notamment les thèmes suivants : la prise en compte du vieillissement de la population dans l'accès aux prestations de santé, la promotion des changements de comportements liés au mode de vie, l'amélioration du système de santé et de la sensibilisation en matière de santé.

Les modèles PreventoMed et QualiMed lancés ces dernières années sont représentatifs d'une telle approche. En effet, avec son modèle d'assurance de base PreventoMed, Assura encourage la prévention dite secondaire, c'est-à-dire le dépistage précoce de maladies avant l'apparition de symptômes. Ce modèle prend en charge les examens de prévention des cancers du sein, du côlon et de la prostate ainsi que les tests de dépistage du diabète et des maladies cardiovasculaires. C'est d'autant plus important qu'une détection précoce a une incidence sur la nature des traitements des maladies et sur les chances de guérison du patient. Sans compter que l'incidence positive de la prévention sur la santé de la population à long terme contribue aussi à la maîtrise des coûts et à leur impact sur les primes des assurés.

Par ailleurs, avec son modèle alternatif QualiMed, Assura répond au besoin d'orientation dans le système de santé exprimé par de nombreux assurés. En effet, ce modèle s'appuie sur un centre de compétences indépendant qui oriente le patient vers les spécialistes les mieux adaptés à sa situation de santé. Cet accompagnement concourt à la qualité de traitement, mais aussi à l'efficacité de la prise en charge.

Assura a lancé en 2025 un nouveau modèle d'assurance de base, FeminaVita. La création du modèle FeminaVita part du constat que les approches actuelles de prévention, de diagnostic et de traitement reposent encore majoritairement sur des référentiels masculins, une situation qui explique des diagnostics parfois plus tardifs chez la femme. Avec ce modèle unique en Suisse, Assura affirme son engagement en faveur de la santé féminine : couvrir, sans franchise, les contrôles gynécologiques préventifs ainsi que les examens de dépistage du cancer du sein, lorsqu'ils sont médicalement indiqués.

4.5.3. Relations avec les intermédiaires de vente externes

Conformément à sa stratégie d'accès au marché par différents vecteurs au-delà de son réseau de distribution interne, Assura fait appel à des intermédiaires externes afin de vendre ses produits, tant dans le domaine de l'assurance de base que des assurances complémentaires.

Des normes de qualité en termes de collaboration (intégrité et solvabilité des intermédiaires) et de formation ont été définies au niveau de la branche de l'assurance-maladie. Depuis le 1^{er} septembre 2024, l'Ordonnance sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance et la modification de l'Accord de branche sont entrés en vigueur.

Les intermédiaires externes doivent aussi suivre une formation portant sur Assura et ses produits, sur la qualité de conseil attendue ainsi que sur la législation en vigueur et les spécificités du secteur de l'assurance. Cette formation est établie selon les exigences réglementaires et est certifiée.

Afin de garantir un service de qualité, Assura effectue aussi des contrôles aléatoires (tests de fiabilité) des conseils de vente fournis par ces intermédiaires. Sans compter que le traitement des réclamations est utilisé comme moyen de contrôle et d'amélioration de la qualité des conseils et des processus.

4.5.4. Relations avec les prestataires de soins

Assura négocie avec les prestataires de soins dans l'optique de garantir une facturation transparente et des tarifs adaptés aux prestations fournies. Concernant particulièrement les assurances complémentaires hospitalisation, Assura propose des produits assortis de listes d'établissements hospitaliers qui respectent ces impératifs tarifaires et de transparence.

En parallèle, Assura contrôle efficacement les factures de soins pour garantir que les fournisseurs de prestations limitent leur intervention à la mesure exigée par l'intérêt de l'assuré et le but du traitement. Il est en effet de sa responsabilité de veiller au respect des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité inscrits dans la LAMal.

Cet engagement participe à la maîtrise des coûts tant dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) que dans l'assurance privée, avec une incidence positive sur les primes.

4.5.5. Relations avec les associations d'assureurs

Assura est membre de la nouvelle faîtière prio.swiss, de santésuisse et de l'Association suisse d'assurances (ASA).

Dans le domaine de l'assurance de base, Assura est impliquée dans les groupes de travail permanents de prio.swiss et de santésuisse. Elle bénéficie aussi d'autres services fournis par santésuisse.

Assura s'engage continuellement en faveur d'une qualité optimale des soins, d'une maîtrise des coûts et d'une plus grande efficacité dans le domaine de la santé, selon le principe « rationalisation au lieu de rationnement ». En effet, depuis l'introduction de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en 1997, les coûts de la santé ont régulièrement et fortement augmenté, phénomène qui constitue aujourd'hui l'une des principales préoccupations de la population et des autorités.

Assura travaille d'ailleurs de manière étroite avec santésuisse à l'examen de l'économicité des prestations des médecins. Il s'agit notamment de détecter et de régler les cas de polypragmasie, autrement dit les situations dans lesquelles une démarche thérapeutique ou un diagnostic sont caractérisés par un grand nombre d'actes médicaux différents, non coordonnés et souvent inutiles.

Toujours en ce qui concerne l'assurance de base, Assura collabore également avec tarifsuisse SA pour la négociation des tarifs des fournisseurs de soins afin qu'ils soient mesurés au regard des prestations concernées et correspondent aux dispositions légales. Cet engagement participe à la maîtrise des coûts de la santé et de leur incidence sur la prime des assurés.

Dans le domaine des assurances privées, l'Association suisse d'assurances est l'organisation leader. Elle dispose de comités, de commissions et de groupes de travail qui se penchent notamment sur des questions réglementaires et actuarielles. Assura prend activement part à leurs travaux.

4.5.6. Initiatives pour réduire l'impact environnemental des produits d'assurance d'Assura

En 2025, il n'existe pas de standard méthodologique permettant d'estimer les impacts environnementaux et émissions indirectes liés aux produits d'assurance santé. Assura n'en est pas moins attentive aux évolutions dans ce domaine et réévaluera la possibilité de quantifier cet impact dans son bilan carbone.

Dans ce contexte, et à ce stade, les actions susceptibles de réduire l'impact des produits d'assurance d'Assura sur le climat sont les suivantes :

- En 2025, Assura a contacté ses 73'000 clients qui bénéficiaient à la fois de l'Espace Client digital et de courriers papier pour les encourager à privilégier le 100% digital. 60'000 clients ont accepté ce changement.
- Depuis 2024, les conditions générales d'assurance ont été adaptées afin de mettre fin à leur envoi papier. De même, une partie des documents d'information destinés aux clients n'est plus expédiée par voie postale, mais déposée sur l'Espace Client en ligne.
- Dans le domaine de l'assurance obligatoire, les modèles alternatifs qui permettent de consulter un centre de compétences ou un partenaire de soins (pharmacie, télémédecine) sans rendez-vous ou sur appel téléphonique contribuent aussi à réduire les déplacements des assurés et la mobilisation des médecins, sans compter l'impact social positif sur les personnes ayant une mobilité réduite en raison de leur santé ou de leur activité professionnelle.

4.6. Pilier 2 – Assura au niveau de ses opérations

4.6.1. Questions liées au personnel d'Assura

L'impact social d'Assura au niveau de ses opérations se mesure avant tout au niveau de son personnel. La stratégie RH, validée en 2025 et qui sera communiquée à l'ensemble du personnel en 2026, a été formulée en même temps que la stratégie de durabilité. Les thèmes en commun sont ainsi alignés. Ceux-ci seront présentés plus spécifiquement dans le rapport de durabilité 2026.

Santé au travail

Assura a enrichi en 2025 son approche « santé et sécurité » avec une initiative liée à la santé mentale qui sera déployée au sein de l'entreprise en trois temps : tout d'abord une communication renforcée à ce sujet en 2025 via l'intranet ainsi qu'une information relative à notre partenaire externe offrant un soutien confidentiel et indépendant aux collaborateurs. Enfin, des formations et actions de sensibilisation seront organisées en 2026 et en 2027.

Assura accorde de l'importance à l'équilibre vie professionnelle-vie privée de ses collaboratrices et collaborateurs. Une directive interne sur le temps de travail rappelle les dispositions légales et les responsabilités au sein de l'entreprise liées à la gestion du temps, notamment en ce qui concerne les heures supplémentaires. Assura surveille de près la durée du temps de travail et de repos afin de prévenir tout risque de surmenage et un système de contrôle est mis en place pour garantir le respect des normes légales. En cas d'heures supplémentaires exceptionnelles, il est demandé aux managers de veiller à leur compensation par un temps de repos adapté.

En 2025, l'entreprise a revu son processus de gestion des absences (maladie, accident, grossesse) afin de le mettre à jour et de renforcer la prévention et le suivi de la santé au travail. L'accent a été mis sur le dialogue entre le collaborateur malade et son manager. Le but est d'impliquer davantage les managers dans l'accompagnement de leurs collaborateurs et de promouvoir ainsi une approche plus proactive du bien-être au travail. Des outils opérationnels ont été créés et des sessions de formation destinées à l'ensemble des managers ont été organisées en novembre et décembre 2025.

Assura dispose aussi d'une directive anti-discrimination et anti-harcèlement. En cas de dénonciation, un tiers externe neutre est en général mandaté pour enquêter sur la situation concernée et conseiller Assura sur les

décisions à prendre. Assura a rappelé en septembre 2025 à l'ensemble du Groupe la directive sur la prévention du harcèlement et de la discrimination, en précisant les comportements non tolérés et la démarche à adopter en cas de situation vécue ou observée. Ces actions traduisent la volonté d'Assura de promouvoir un environnement de travail sain et respectueux pour tous. À ses collaboratrices et collaborateurs faisant face à des difficultés sur la place de travail ou dans la sphère privée, Assura offre, comme déjà indiqué, la possibilité de s'adresser à notre partenaire externe et indépendant.

Enfin, chacun au sein de l'entreprise a accès, via l'intranet, à des informations en matière de santé et sécurité : organisation en cas d'urgence (feu, évacuation, premiers secours), gestion du temps de travail, gestion des absences, ergonomie du poste de travail, santé psychique, etc. En 2025, Assura a mis en place un numéro d'urgence unique pour l'ensemble du Groupe afin de renforcer la réactivité et la sécurité en cas d'incident sur le lieu de travail. Ce dispositif permet à tout collaborateur de signaler immédiatement une urgence non vitale – telle qu'un malaise d'un collègue, une suspicion de départ de feu – et de déclencher une intervention rapide des membres des équipes internes en matière de feu, d'évacuation ou de premiers secours. Cette initiative illustre la volonté d'Assura de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs sur l'ensemble de ses sites.

Représentation du personnel

Assura dispose d'une Représentation du personnel dont le mandat consiste à encourager et faciliter l'information et le dialogue, notamment sur le thème de la protection de la santé et de la sécurité au travail. Élus par les collaboratrices et collaborateurs, ses neuf membres sont régulièrement informés et consultés.

Formations, développement et bonnes pratiques de management

La formation et le développement des collaboratrices et collaborateurs d'Assura sont essentiels pour garantir la qualité et l'efficacité attendues par ses clients. Aussi, chaque nouvel employé appelé à être en contact régulier avec la clientèle – que ce soit au sein des forces de vente, des équipes des prestations ou de celles du Service Client – bénéficie d'une formation interne. Un effort particulier a été fait en 2025 vis-à-vis des conseillers internes qui ont été formés afin d'être préparés au mieux pour la réussite de l'examen d'intermédiaire d'assurance AFA « assurance maladie

complémentaire » exigé dès janvier 2026 dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance.

Par ailleurs, les bonnes pratiques de management sont importantes au regard de notre culture d'entreprise et de notre volonté de renforcer la satisfaction et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs. Elles font l'objet de séminaires semestriels, structurés sur plusieurs années, auxquels participent toutes les personnes conduisant une équipe d'au moins cinq collaborateurs.

En 2025, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont été sensibilisés à la sécurité de l'information, à la déontologie, à la protection des données et à la gestion des identités par le biais de formations en ligne.

Finalement, la formation en ligne obligatoire sur la durabilité, qui a été donnée à l'ensemble du personnel en 2024, est désormais incluse dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants. Des formations durabilité, plus spécifiquement créées pour les équipes Risque, Audit interne et Développement Produits et Services, ont été données en 2025.

Politique de rémunération et égalité salariale

La politique de rémunération du Groupe repose sur les bonnes pratiques du marché. En 2025, une analyse externe a confirmé l'égalité de salaire entre femmes et hommes au sein d'Assura. Chaque année, lors de la révision salariale, cette égalité est vérifiée et les salaires internes comparés à ceux du marché. Les salaires se trouvant en dessous de la médiane du marché sont prioritairement adaptés. La répartition par genre des employés selon leur niveau de responsabilités est présentée dans la section 6.1. du présent rapport. Différentes initiatives ont été validées en 2025 pour renforcer encore l'égalité femme - homme. Elles seront mises en place dans les années à venir et évoquées dans les rapports de durabilité des années concernées.

4.6.2. Code de déontologie et éthique au travail

Assura s'engage à entretenir un environnement de travail collaboratif, favorisant la transparence et le respect mutuel avec, à l'esprit, l'intérêt de l'assuré. Pour ce faire, l'entreprise s'appuie notamment sur son code de déontologie. Ce dernier formalise les valeurs d'Assura ainsi que le système d'alertes internes (whistleblowing) qui permet à toute collaboratrice et tout collaborateur de signaler un acte contraire à la réglementation interne et externe ou aux valeurs d'Assura. Le code de déontologie

régit aussi les conflits d'intérêts, la politique en matière de cadeaux reçus et offerts ainsi que le délit d'initié.

Afin d'assurer la protection des lanceurs d'alerte, une plateforme sécurisée, externe à Assura et garantissant leur anonymat, a été mise en place et a fait l'objet d'une communication aux collaboratrices et collaborateurs. Est également prévue une communication annuelle à l'ensemble du personnel rappelant l'existence du système d'alerte interne. Les processus internes d'alerte et de gestion de la fraude sont réunis auprès de la fonction Compliance. En cas de dénonciation, une investigation est menée afin de prendre les mesures appropriées. L'existence de cette plateforme d'annonce sécurisée et des autres canaux de dénonciation possibles est désormais signalée à tous les nouveaux collaborateurs dans le cadre de la présentation qui leur est faite par la fonction Compliance lors de leur arrivée chez Assura.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les personnes occupant des postes sensibles au sein de l'entreprise doivent signer une attestation d'intégrité au début de leur collaboration avec Assura. Cette attestation renouvelée chaque année couvre, entre autres, les conflits d'intérêts, les mandats exercés pour d'autres entités, les cadeaux reçus et d'éventuelles procédures judiciaires en cours. Depuis 2024, les membres du Conseil de Fondation signent, eux aussi, une attestation d'intégrité tous les trois ans.

À noter encore qu'Assura n'a eu connaissance d'aucun cas de corruption durant l'exercice sous revue.

4.6.3. Protection des données, respect de la vie privée et sécurité de l'information

En tant qu'acteur engagé au sein du système de santé suisse, Assura met en œuvre les bonnes pratiques concernant la sécurité de l'information. Ces mesures de sécurité permettent de garantir la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données qui lui sont confiées. Il s'agit d'une garantie essentielle en termes de gouvernance dans une approche de durabilité.

En 2025, les principales réalisations dans le domaine incluent la centralisation de la gestion des droits d'accès dans un système unique, l'automatisation des processus critiques de sécurité de l'information et le renforcement de nos capacités de détection des incidents. Nos équipes ont été sensibilisées à ces sujets grâce à des campagnes de formation ciblées et des exercices de

gestion de crise. En collaboration avec nos partenaires et fournisseurs, de nombreux contrats ont été révisés pour renforcer la protection et la sécurité des données. Les projets de certification ISO 9001 et ISO 27001 du Département Informatique et le projet de renforcement des mesures techniques et organisationnelles en matière de protection des données, initiés en 2025, se poursuivront en 2026. Ces initiatives permettront d'accroître le niveau de maturité sur la sécurité de l'information et la protection des données du Groupe.

4.6.4. Impact environnemental et plan de décarbonation au niveau des opérations

Au niveau environnemental, Assura s'engage à réduire progressivement son impact en décarbonant ses activités de 20% d'ici à 2030, 2024 étant considérée comme année de référence. Le plan de décarbonation couvre l'ensemble des postes du bilan carbone opérationnel du Groupe, à l'exception des investissements (scope 3.15) qui sont traités dans un plan de transition et de monitoring séparé et détaillé à la section 4.7.2.

Les initiatives visant à atteindre les objectifs de décarbonation reposent notamment sur deux actions phares : un plan de rénovation du parc immobilier et la mise en œuvre d'un plan de mobilité. Un suivi des émissions par le bilan carbone permettra d'évaluer l'efficacité des actions et d'ajuster la stratégie pour atteindre les objectifs fixés.

4.6.5. Initiatives pour réduire l'impact environnemental, climatique et social des opérations directes d'Assura

Bilan carbone

Depuis 2022, Assura réalise annuellement un bilan carbone comprenant les émissions de CO₂ directes et indirectes de toute l'organisation avec pour objectif de guider efficacement ses actions. En ce qui concerne la méthodologie de comptabilisation des émissions de CO₂, Assura suit le Protocole des gaz à effet de serre (Protocole GES).

En 2025, Assura a mesuré une émission de 4'618 tonnes de CO₂ hors investissements. Les principales sources d'émission, à savoir les émissions indirectes du scope 3 hors investissements, sont liées aux trajets pendulaires, aux déplacements professionnels, aux immeubles et aux achats de biens et services. Des informations complémentaires sont données dans le graphique ci-dessous, dans les sous-chapitres suivants et en pages 32 à 35.

Gestion des bâtiments et efficacité énergétique

Assura est à la fois propriétaire et locataire. Elle a naturellement davantage de marge de manœuvre pour prendre des mesures importantes quant à la rénovation et à l'efficacité énergétique des bâtiments dont elle est propriétaire. Sa stratégie concernant ce point est décrite dans la section 4.7.4.

Les locaux loués sont principalement des espaces de travail. Leur impact environnemental, notamment en ce qui concerne les émissions, fait l'objet de discussions avec les propriétaires. Des mesures y sont aussi mises en place pour réduire les consommations d'eau et d'électricité, notamment grâce à des éclairages basse consommation.

En ce qui concerne la consommation d'énergie dont Assura est responsable, 95% de l'électricité et environ 35% de la consommation énergétique totale y compris le chauffage proviennent de sources d'énergies durables.

Transports et plan de mobilité

En 2025, Assura a développé un plan de mobilité pour diminuer l'impact environnemental des déplacements pendulaires (scope 3 du bilan carbone). La mise sur pied du plan a été précédée par une enquête pour mieux connaître les moyens de transport utilisés par les collaboratrices et collaborateurs et identifier des potentiels de report de déplacements à fort impact environnemental sur d'autres moyens de transport. Sur cette base a été établi le plan de mobilité. Il a été décidé d'augmenter la subvention de CHF 80 à CHF 100 par mois pour les personnes prenant les transports publics, d'installer, sur les principaux sites, des bornes électriques avec un forfait incitatif et d'améliorer les parkings destinés aux vélos et scooters. Le prix des places de parc a été revu à la hausse de manière générale et des zones tarifaires ont été créées selon la valeur de la place et l'accessibilité des sites en transports publics. Le nombre de places de stationnement pour les voitures mises à disposition des collaboratrices et collaborateurs a aussi été diminué.

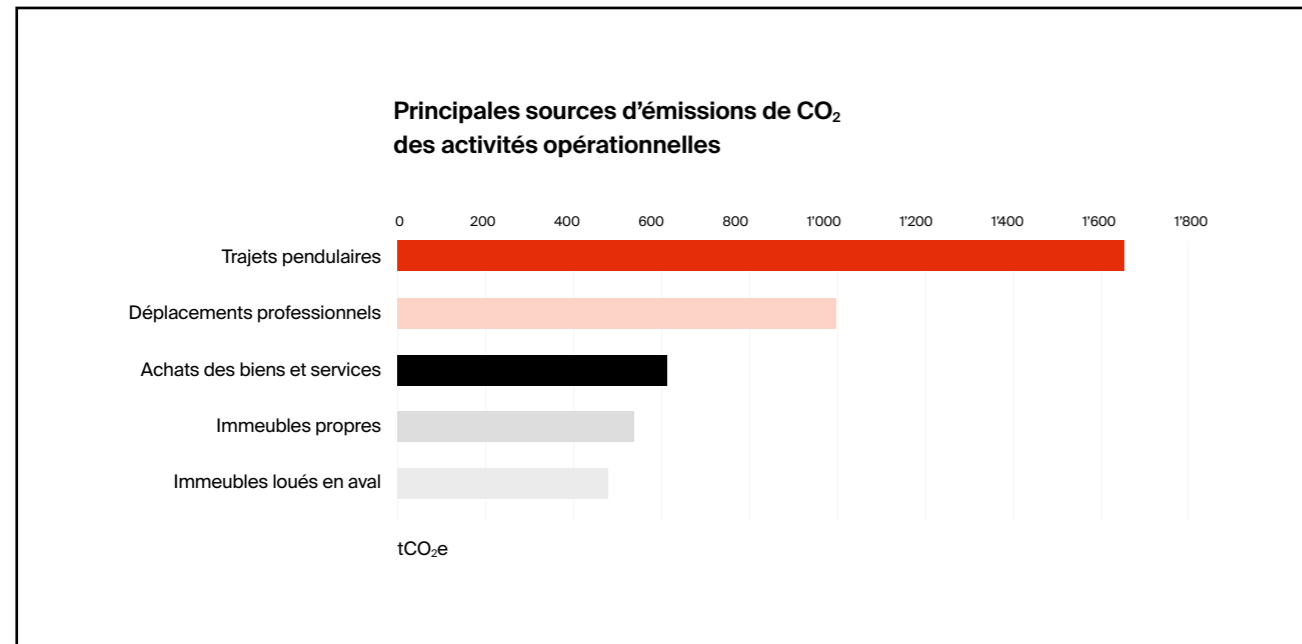
En 2025, Assura a fait passer son parc de véhicules d'entreprise de 18 à 10 (scope 1 du bilan carbone). Dans une démarche responsable visant à réduire son empreinte carbone, l'entreprise a déjà remplacé trois véhicules thermiques par des modèles électriques et continuera cette transition jusqu'à atteindre une flotte majoritairement décarbonée.

Pour les déplacements professionnels des employés (scope 3 du bilan carbone), Assura encourage d'ores et déjà le recours aux transports publics.

Achats

Afin de limiter les impacts environnementaux des achats nécessaires à ses opérations (papier, encre, fournitures de bureau, mobilier, etc.), Assura prévoit d'intégrer des critères ESG dans ses processus d'achat.

Par ailleurs, Assura présente un faible risque en matière du respect des droits de l'Homme ainsi qu'au niveau du travail des enfants selon l'art. 964 j - I du Code suisse des obligations puisqu'elle est implantée en Suisse, propose des produits d'assurance suisses dûment validés par les autorités et se procure de manière accessoire des biens et des services à l'étranger, qui plus est majoritairement dans les pays classifiés comme « basiques » – indiquant que le risque de travail des enfants est faible – dans l'indice de l'Unicef Children's Rights in the Workplace. En 2025, Assura a renforcé ses exigences dans le domaine en rajoutant une clause spécifique relative au travail des enfants dans la directive des contrats. Par ailleurs, une démarche complémentaire sera menée au cours des deux prochaines années à l'égard des contrats existants.



4.7. Pilier 3 – Assura en tant qu’investisseur institutionnel

Assura possède des actifs investis sur les marchés financiers qui lui permettent d’honorer ses engagements d’assurance dans la durée. Ces actifs sont principalement composés d’actions, d’obligations et de fonds et biens immobiliers.

Assura mène une politique d’investissement prudente en vue de réaliser un rendement solide dans la durée, basé sur une gestion des risques appropriée et sur une approche dite Asset and Liability Management (ALM).

4.7.1. Stratégie liée à l’impact social, environnemental et climatique des investissements

Assura a confié la gestion de ses investissements en capital à Swiss Life Asset Managers (SLAM). Ce dernier adhère aux Principes pour l’Investissement Responsable (PRI) et a adopté sa Politique d’investissement responsable en ligne avec ces principes. L’investissement responsable signifie pour Swiss Life Asset Managers que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG), de même que les facteurs de risque et les indicateurs financiers, sont intégrés à un processus de placement contrôlé et structuré.

Assura est consciente que des risques potentiels au niveau environnemental ou en lien avec les droits de l’Homme, le blanchiment d’argent, la corruption ou le financement du terrorisme peuvent se présenter dans le contexte de ses investissements. C’est pourquoi, au travers des engagements de SLAM, plusieurs leviers d’action sont déjà mis en œuvre, qui s’inscrivent dans le cadre plus général d’une volonté de prise en compte progressive et pragmatique des critères ESG dans la stratégie des placements.

Les exclusions suivantes sont appliquées par Swiss Life Asset Managers et s’appliquent également aux portefeuilles obligataires d’Assura :

- exclusion des émetteurs impliqués dans les armes controversées :
 - Selon les lois sur le matériel de guerre et les traités internationaux : exclusion du financement direct et indirect de matériel de guerre prohibé et d’armes controversées conformément aux lois sur le matériel de guerre et aux traités internationaux, ainsi que des émetteurs, entreprises ou actifs figurant dans les catégories « mines antipersonnel » et « armes à sous-munitions », selon l’ASIR et MSCI ESG.
 - Matériel de guerre prohibé et armes controversées : exclusion des investissements dans les émetteurs, entreprises ou actifs ayant un lien avec les armes biologiques et chimiques selon MSCI ESG. Sont également exclus les émetteurs, entreprises, actifs

ou contreparties immobilières répertoriés par l’ASIR dans la catégorie « armes nucléaires » en dehors du Traité de non-prolifération.

- exclusion des contrevenants aux principes du United Nations Global Compact (UNGC) : émetteurs, entreprises ou actifs en violation d’au moins un des dix principes de l’UNGC, principes qui définissent des responsabilités minimales en matière de droits humains, de travail, d’environnement et de lutte contre la corruption basées sur MSCI ESG.
- exclusion des émetteurs, entreprises ou actifs sanctionnés par les régimes de sanctions de l’ONU, de l’Union européenne, de l’Office of Foreign Assets Control et de la Suisse.
- exclusion des émetteurs, entreprises ou actifs classés comme « juridictions à haut risque faisant l’objet d’un appel à l’action » par le Financial Action Task Force (FATF).
- exclusion de toutes les entreprises qui génèrent plus de 10% de leur chiffre d’affaires de l’extraction de charbon thermique ou de la vente de charbon thermique.

À noter qu’au-delà de ces premières exclusions mises en œuvre de manière pragmatique dans le contexte de la sélection obligataire réalisée pour les portefeuilles d’Assura, il n’y a pas, à ce jour, de système de suivi actif de contrôle des dispositifs de lutte contre les discriminations et c’est pourquoi Assura ne fournit pas de détails sur ce sujet dans le présent rapport. Dès qu’Assura aura mis en place des initiatives additionnelles assorties de mesures, elle les partagera dans les futurs rapports de durabilité.

Dans ce contexte, fin 2025, le score ESG MSCI moyen des investissements Assura du portefeuille (hors liquidités, marché des devises, immobilier et dérivés qui ne sont pas inclus dans l’analyse), évalué par Swiss Life Asset Managers, s’élevait à « AA », ce qui correspond à une évaluation qualifiable de « leader ». Le portefeuille d’investissement n’est cependant pas géré en fonction de ce score, uniquement communiqué à titre d’information à ce stade. Aucun indicateur au niveau des notations ESG n’existe en effet dans les directives d’investissement.

Par ailleurs, Assura a mené d’importants travaux en 2025 sur la formalisation de sa stratégie de placements durables liée à l’impact climatique de ses investissements. Avec le soutien de Swiss Life Asset Managers et de consultants externes spécialisés, Assura a ainsi réalisé des travaux d’analyses et d’impacts par classe d’actifs, avec comme objectif d’identifier les meilleures options de mise en œuvre des enjeux de durabilité.

4.7.2. Plan de transition et de monitoring des investissements

Assura a, en 2025, formellement validé son plan de transition des investissements, conformément aux exigences du Code suisse des obligations et de l’Ordonnance sur les questions climatiques. Un objectif intermédiaire a été fixé à 2030 et la neutralité carbone est visée à l’horizon 2050. Une simulation de l’évolution de l’empreinte carbone des portefeuilles d’Assura a été réalisée sur la base des émissions projetées fournies par MSCI. Cette analyse constitue la base pour suivre l’alignement de l’empreinte des portefeuilles avec les objectifs climatiques de la Suisse.

L’analyse de décarbonation des investissements a été réalisée sur les actions et les obligations d’entreprises, qui représentent plus de 60% du portefeuille. Ces classes d’actifs bénéficient de méthodologies largement reconnues permettant d’évaluer et de suivre leur empreinte carbone. L’immobilier direct est traité séparément, avec des mesures spécifiques détaillées dans la section 4.7.4 du rapport, notamment en lien avec les certifications énergétiques cantonales (étiquettes CECB) et les plans de rénovation visant à réduire les émissions. En revanche, certaines classes d’actifs, telles que les obligations gouvernementales, l’immobilier indirect et les liquidités, sont exclues du périmètre, faute de méthodologies robustes et reconnues pour leur intégration dans une trajectoire de décarbonation. Le total des émissions financées est présenté au chapitre 6.

L’analyse de décarbonation a évalué l’empreinte carbone des portefeuilles à partir des émissions de CO₂ des scopes 1 et 2 des entreprises sous-jacentes, en utilisant la méthode de « réduction de l’intensité économique ». Cette approche mesure les émissions d’équivalents CO₂ par unité d’investissement économique, facilitant la comparaison et le suivi dans le temps. Les données utilisées proviennent des projections MSCI nettes qui intègrent une pondération basée sur la crédibilité des engagements climatiques des entreprises. Pour les sociétés n’ayant pas communiqué d’engagements, une hypothèse de décarbonation annuelle de 2% est appliquée. L’année de référence retenue est 2024.

L’empreinte carbone du portefeuille sera suivie chaque année, ce qui permettra d’identifier d’éventuels écarts et d’envisager des mesures correctives, si nécessaire, dans le cadre de la gouvernance des investissements d’Assura.

4.7.3. Intégration des enjeux climat dans la stratégie et la gestion des placements d’Assura

Assura continue de collaborer avec son gestionnaire d’actifs Swiss Life Asset Managers pour améliorer

l’intégration des enjeux climatiques au sein de sa stratégie et de la gestion active de ses placements.

En ce qui concerne les risques et opportunités liés au climat, les deux analyses suivantes ont notamment été engagées :

- D’une part, Swiss Life participe depuis 2017 à l’évaluation de la transition en matière de capital de l’Accord de Paris selon la méthode PACTA. Cette évaluation est réalisée par l’Office fédéral de l’environnement et par le Secrétariat d’État aux questions financières internationales.
- D’autre part, un groupe de travail d’Assura a effectué en 2024 une première analyse des risques et opportunités liés au climat susceptibles d’affecter le portefeuille d’actifs. Cette analyse est pour le moment qualitative et s’inscrit dans l’approche générale des risques de l’entreprise.

Afin de développer une meilleure maîtrise des enjeux liés au climat, et à la durabilité plus largement, Assura organise régulièrement des formations dans le domaine des investissements durables aux différents niveaux pertinents de l’entreprise, tant au niveau opérationnel que concernant les instances de gouvernance, dont la Direction et le Conseil d’administration.

4.7.4. Immobilier direct

En 2025, Assura a validé sa stratégie immobilière de rendement et d’exploitation afin notamment d’aligner son parc immobilier avec les objectifs de la Confédération helvétique pour 2030 ainsi qu’avec les Accords de Paris pour 2050. En 2025, Assura a suivi l’évolution des émissions pour l’ensemble de ses 19 biens immobiliers, selon la méthodologie KBOB2022/SIA380. L’empreinte carbone du parc immobilier d’Assura, selon les analyses menées en 2025, est de 29.9 kg CO₂/m². Des analyses complémentaires pour expliquer les variations entre 2024 et 2025 vont avoir lieu durant l’année 2026.

En plus de cette démarche, Assura a évalué en 2025 la qualité de chaque bien du parc immobilier grâce aux étiquettes CECB, ce qui a permis d’établir des priorités concernant les travaux nécessaires pour améliorer l’efficacité énergétique de ces bâtiments.

Gestion des risques

Les risques ESG – y compris les risques climatiques – sont intégrés à la gouvernance des risques exposée au chapitre 3. La réglementation interne et les processus en place permettent en effet d'intégrer ces risques, notamment par le biais du processus de revue périodique des risques et du processus de recensement des risques émergents. Les risques ESG identifiés sont ainsi intégrés au référentiel des risques du Groupe.

Les risques ESG sont analysés selon deux perspectives : ceux qui pourraient affecter l'entreprise et ceux engendrés par l'activité de l'entreprise, et ce, que ce soit au niveau de ses relations d'affaires ou de ses services. Assura considère les risques ESG comme des causes dont les effets se manifestent sur les natures de risques suivantes : les risques financiers, les risques d'assurance, les risques stratégiques, les risques opérationnels et les risques émergents.

Au sujet des risques qui pourraient concerner Assura, une analyse détaillée des risques ESG a été menée en 2024 et reste valide. Elle est exposée ci-dessous. À noter que les potentiels impacts négatifs d'Assura sur ses parties prenantes restent à analyser.

5.1. Gestion des risques ESG : évaluation actuelle

Pour une assurance-maladie, les risques principaux, aux niveaux environnemental – y compris risques climatiques – et social, engendrés par ses activités sont liés aux produits d'assurance et aux investissements. La stratégie d'Assura concernant la réduction de l'impact de ses produits d'assurance et de ses investissements est abordée plus largement dans le chapitre 4. Assura étant une société de services, les risques environnementaux imputés aux opérations sont relativement limités.

Assura présente ci-dessous certains risques ESG, selon les thèmes présentés dans l'art. 964 du Code suisse des obligations et de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

- Questions environnementales et climatiques**

Assura évalue les risques environnementaux et climatiques de manière qualitative sur trois horizons temporels : court, moyen et long terme. Ces risques sont identifiés dans le cadre de processus récurrents (processus de revue semi-annuelle des risques et processus de suivi des risques) et de manière ad hoc lorsque de nouveaux éléments apparaissent. Compte tenu de la grande incertitude liée à ces risques, ils sont classés en tant que risques émergents jusqu'à ce que l'état des connaissances et de la science permette une nouvelle évaluation. En tant que risques émergents, ils ne sont pas évalués en termes de probabilité et d'impact.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, Assura distingue les risques physiques des risques de transition. Au niveau des risques physiques, Assura mènera une réflexion sur les mesures appropriées à mettre en œuvre lorsqu'ils seront mesurables plus précisément. Concernant les risques de transition, Assura mène déjà une analyse de son portefeuille d'investissements en capitaux afin d'identifier les plus grands émetteurs de CO₂ et effectue une évaluation de l'efficacité énergétique de ses investissements immobiliers directs reflétée à la section 4.7.4. Les mesures visant à réduire ses émissions ainsi que la consommation d'énergie et de ressources sont décrites en section 6.2. du présent rapport.

	Court terme (→ 2027)	Moyen terme (2028 – 2035)	Long terme (2036 – 2050)
Risques de transition			
Impact sur l'image d'Assura en raison de la non-atteinte de ses objectifs de décarbonation		X	X
Engagement trop faible d'Assura pour le climat, la nature, la société par rapport au secteur, ce qui engendre un déficit concurrentiel pour Assura, tant vis-à-vis de ses collaborateurs que de ses assurés			X
Baisse de la valeur des investissements liés aux énergies fossiles		Peut se matérialiser n'importe quand, grande incertitude	
Augmentation de la volatilité des actifs liée à la transition climatique		Peut se matérialiser n'importe quand, grande incertitude	
Mesures fortes du législateur pour ralentir le réchauffement climatique auxquelles Assura n'arriverait pas à répondre		X	X
Baisse de valeur du parc immobilier due aux investissements à consentir au niveau énergétique		X	X
Risques physiques			
Dégradation de la qualité de l'eau, de l'air et des sols engendrant un risque pour la santé (par exemple maladies chroniques notamment respiratoires, dégradation de l'alimentation) qui entraînerait une augmentation constante des coûts de la santé			X
Propagation de maladies infectieuses et à vecteurs, mutation de bactéries et virus et multiplication de pandémies en lien avec le réchauffement climatique entraînant une augmentation des coûts de la santé			X
Chocs répétés sur la sinistralité lors d'événements climatiques répétés		X	X

- Questions sociales**

Les risques liés à la protection des différentes parties prenantes sont attribués au domaine des questions sociales. Cela comprend les échanges avec les parties prenantes, les risques d'une qualité de produit d'assurance non appropriée ou encore d'une vente d'une qualité insuffisante ou non adaptée aux besoins de la clientèle. Une partie des mesures correspondantes qu'Assura entend déployer est décrite en section 4.5. du présent rapport.

Un autre risque lié aux questions sociales est celui de la résilience et de la pérennité du système de santé qui sont essentielles pour garantir un accès continu aux soins. Un système de santé résilient peut s'adapter aux crises et assurer la continuité des services essentiels. Cela implique une gestion proactive des ressources et une collaboration entre les acteurs du secteur. Renforcer cette résilience contribue à la stabilité sociale et économique à long terme.

Assura analyse aussi les deux thèmes suivants :

- Vieillesse de la population : la Suisse est un pays où le nombre de personnes âgées est en croissance. Le pays ainsi que les organisations concernées comme les assurances-maladie seront impactés. Leurs assurés vieillissants étant plus exposés aux risques de maladie et de multimorbidité (par exemple les maladies neurodégénératives et chroniques associées au vieillissement) auront de plus en plus besoin de prestations médicales qui devront être prises en charge par les assurances.
- Détérioration de la santé mentale : la détérioration de la santé mentale a été observée à grande échelle et figure parmi les préoccupations des experts de la santé, notamment chez les jeunes. En tant qu'assureur-maladie, Assura est impactée par l'augmentation de la sinistralité pour ces cas.

- **Questions de personnel**

Dans le domaine des questions de personnel, il existe des risques liés au non-respect des dispositions du droit du travail, notamment en lien avec l'égalité des chances et la protection contre la discrimination, ainsi que des risques de mise en péril de la sécurité au travail. Les mesures prises à ce sujet sont décrites en section 4.6. du présent rapport. D'autres risques liés au personnel sont aussi identifiés : le secteur de l'assurance se complexifie et les sujets d'importance se diversifient et s'accroissent. L'acquisition, la rétention et l'employabilité du personnel deviennent ainsi des défis de plus en plus importants.

- **Respect des droits de l'Homme**

Parmi les risques importants dans le domaine du respect des droits de l'Homme figurent les risques concernant la sphère privée et la protection des données à caractère personnel. Le modèle commercial d'une assurance-maladie exige le traitement de données personnelles sensibles. Les mesures en matière de protection des données sont décrites dans la section 4.6.3. Parmi les risques rattachés aux droits de l'Homme, nous notons les risques en lien avec le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, dont l'approche a été abordée en section 4.6.5. En 2025, une clause à ce sujet a été ajoutée dans la directive des contrats et une démarche complémentaire pour mieux gérer les contrats existants sera menée dans les deux prochaines années.

- **Lutte contre la corruption**

Les risques importants dans le domaine de la lutte contre la corruption concernent le risque de violation du code de conduite et des directives internes qui peuvent mettre en cause la réputation d'Assura. Une partie des mesures qu'Assura a mises en place est décrite en section 4.6.2. du présent rapport.

5.2. Scénarios climatiques et résilience

Dans le cadre du processus annuel Own Risk and Solvency Assessment (ORSA), Assura évalue l'adéquation de sa gestion des risques ainsi que ses positions de solvabilité actuelles et futures (à cinq ans) dans le contexte de scénarios de stress. L'objectif de l'ORSA est de fournir au Conseil d'administration et à la Direction générale une vision globale et prospective des risques, y compris des scénarios incluant des risques climatiques.

Dans le cadre du rapport ORSA 2025, un scénario nommé « transition climatique » a été adopté et évalué pour Assura-Basis SA et Assura SA. Le scénario prévoit des vagues de chaleur intenses combinées à de fortes précipitations et à un taux d'humidité élevé. Ces évolutions climatiques auraient un impact négatif sur la morbidité, entraînant, selon ce scénario, une augmentation des maladies cardiovasculaires et respiratoires, des maladies infectieuses transmissibles, des cancers de la peau, etc. Cette situation se traduirait par une augmentation des traitements et des coûts de santé. Le changement climatique décrit par ce scénario influencerait également la demande/consommation d'énergie, entraînerait un renchérissement des services et aurait potentiellement un impact négatif sur les marchés financiers.

L'impact de ce scénario de transition climatique à cinq ans a été quantifié au niveau des indicateurs clés que sont les résultats comptables, la solvabilité et le ratio de la fortune liée pour chaque année sur une période de cinq ans. Cet impact pouvant être considérable, des mesures correctives sont prévues pour le limiter. Les analyses menées indiquent que, dans un environnement où la transition climatique pourrait avoir des conséquences fortes sur la santé de ses assurés, Assura-Basis SA et Assura SA montrent une résilience suffisante par rapport aux impacts illustrés dans le scénario de cette transition climatique à cinq ans.

Au-delà de l'analyse ORSA, et conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), Assura a analysé en 2024 la résilience de sa stratégie en tenant compte de différents scénarios liés au réchauffement climatique, à moyen et long terme. Pour ce faire, Assura s'est appuyée sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du Network for Greening the Financial System (NGFS).

Parmi les scénarios proposés par le NGFS, Assura a retenu les deux trajectoires suivantes. Elles répondent aux exigences de la TCFD, présentent un profil de risque plausible et couvrent un spectre suffisamment large de risques physiques et de transition (voir glossaire) :

- « Current Policies » : selon cette trajectoire, les politiques et exigences réglementaires au niveau international dans le domaine environnemental resteront identiques à ce qu'elles étaient en 2024, engendrant de forts risques physiques en croissance continue, mais des risques de transition limités car celle-ci se fait de manière graduelle.
- « Delayed Transition » : selon cette trajectoire, les politiques et exigences réglementaires au niveau international dans le domaine environnemental resteront telles qu'elles étaient en 2024, et ce, jusqu'en 2030, mais s'intensifient de manière générale à ce moment-là. Une transition rapide commence donc en 2030 et engendre des risques de transition élevés et les risques physiques finissent par décroître à long terme.

Les deux scénarios retenus présentent le même profil initial jusqu'en 2030, avec des risques physiques en croissance continue et des risques de transition qui restent limités aux mesures déjà actées. À long terme, et au-delà de 2030, l'analyse des trajectoires climatiques a été réalisée de manière qualitative, notamment au travers d'ateliers de réflexion incluant des représentants de la Direction générale. L'objectif d'Assura est de progresser dans les années futures vers une évaluation plus quantitative, en complément de l'approche qualitative qui restera nécessaire au vu de la difficulté à modéliser certains facteurs sociaux, réglementaires et environnementaux.

En s'appuyant sur les connaissances scientifiques actuelles et avec l'aide de spécialistes, le groupe de travail a mis en évidence les principaux facteurs de risque liés au changement climatique qui affectent les activités d'Assura, par exemple l'augmentation des températures extrêmes, la réallocation des investissements entre secteurs économiques, ou encore la propagation de maladies nouvelles. Au travers de cet exercice, le groupe de travail a ainsi pu effectuer une première analyse de ses principaux impacts, risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme. Cette analyse a été menée en supposant que le système de santé suisse restera le même à l'avenir, et ce, de manière à pouvoir isoler spécifiquement les effets du climat.

L'analyse de scénarios climatiques est un exercice complexe car les trajectoires ne sont potentiellement pas linéaires et les risques peuvent se matérialiser de manière interdépendante entre les activités d'assurance, les activités de l'entreprise et les investissements. Pour certains facteurs, un plan d'action était par ailleurs déjà mené en parallèle. C'est le cas dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments dont Assura est propriétaire, de manière à préserver leur valeur et diminuer leurs émissions de CO₂. D'autres domaines ont été identifiés comme pertinents mais nécessiteront le lancement d'études et d'initiatives supplémentaires dans les années à venir pour répondre aux défis que le changement climatique pose à la population, au système de santé de la Suisse et aux assureurs-maladie.

5.3. Gestion de la continuité

Le système de gestion de la continuité (Business Continuity Management, BCM) des activités d'Assura a pour objectif de minimiser les conséquences d'événements exceptionnels sur les plans organisationnel, financier, juridique et réputationnel.

Le système de gestion de la continuité des activités se compose des cinq éléments suivants :

1. Analyse d'impact sur les activités : identifier les processus critiques de l'entreprise et les priorités.
2. Stratégie de continuité des activités : définir les actions à entreprendre.
3. Mesures de continuité des activités : formaliser en détail les plans de réponse.
4. Exercices et tests : s'assurer que les plans de réponse sont adéquats.
5. Opérationnalisation et conduite : piloter les différentes étapes de la continuité des activités.

Le système de gestion de la continuité s'étend à toutes les activités du Groupe Assura, y compris celles qui sont externalisées et pour lesquelles la situation ne peut être maîtrisée par les outils de gestion et les instances décisionnelles ordinaires.

Un processus de remontée des incidents en lien avec la continuité des activités est défini ainsi qu'une organisation de gestion de crise en cas d'événements exceptionnels (cellule de crise opérationnelle et managériale).

L'analyse d'impact sur les activités réalisée en 2025 a permis d'identifier cinq scénarios centraux faisant partie intégrante de la stratégie de continuité des activités 2025 :

1. Grave dysfonctionnement du système d'information à la suite d'une défaillance (hors cyberattaque).
2. Grave dysfonctionnement du système d'information à la suite d'une cyberattaque.
3. Grave atteinte ou indisponibilité en matière de ressources humaines.
4. Grave atteinte ou indisponibilité en matière d'infrastructures physiques.
5. Grave atteinte ou indisponibilité d'un prestataire externe.

Aucun scénario environnemental n'est prévu car les zones dans lesquelles se situent les principaux sites d'Assura sont très peu exposées aux risques naturels. Dans l'état actuel des connaissances sur les catastrophes naturelles, l'augmentation de l'occurrence de certains risques en raison du réchauffement climatique, comme les crues, n'affecterait pas significativement l'activité opérationnelle d'Assura.

Indicateurs et objectifs

6.1. Relatifs aux questions sociales, de personnel, du respect des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption

Questions sociales – Fondation Assura

Soutiens philanthropiques 2025	Nombre de dossiers	Total en CHF
Fondation Assura	35	424'000

Question de personnel – égalité femmes-hommes

Répartition des employés, membres de la Direction générale et du Conseil d'administration selon le genre

	2025 (nbre)	Femmes (%)	Hommes (%)
Groupe Assura (Figeas SA, Assura SA, Assura-Basis SA, Assura Holding SA) – tout niveau hors Conseil d'administration	1'725	53	47
Collaborateurs	1'417	55	45
Cadres	250	48	52
Cadres supérieurs	50	28	72
Direction	7	14	86
Conseil d'administration	7	43	57

Salariés par type de charge de travail, par genre

	2025 (nbre)	Femmes (%)	Hommes (%)
Employés à temps plein	1'355	43	57
Employés à temps partiel (90% et moins)	370	89	11

Questions de personnel – égalité des salaires

En 2025, une analyse externe (Logib) a été menée et a confirmé l'égalité de salaire entre femmes et hommes au sein d'Assura, à postes identiques. Cette égalité est ainsi documentée et les processus et mesures sont mis en place pour favoriser la pérennité de ce résultat. Au-delà de l'égalité des salaires, nous notons que la proportion de femmes par rapport aux hommes est plus faible à partir du niveau cadre supérieur.

Différentes initiatives ont été validées en 2025 pour renforcer encore l'égalité femme - homme. Elles seront présentées, en 2026, en même temps que la nouvelle stratégie RH.

Respect des droits de l'Homme

Une formation sur la protection des données a été déployée en 2025 à l'aune des nouvelles exigences en la matière, obligatoire pour toutes les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Assura. Par ailleurs, ces derniers ont dû suivre en 2025 deux nouveaux modules de sensibilisation à la sécurité de l'information.

Lutte contre la corruption

Une formation sur le code de déontologie d'Assura a eu lieu au printemps 2025 et a atteint un taux de participation de 90%. Cette formation étant programmée tous les deux ans, la prochaine aura lieu en 2027.

6.2. Relatifs aux questions environnementales (dont bilan carbone)

Bilan carbone

Scope	Unités	2025	2024
Scope 1			
1. Immeubles propres	tCO ₂ e	545	530
2. Véhicules d'entreprise	tCO ₂ e	21	35
Total Scope 1	tCO ₂ e	566	565
Scope 2			
Achat d'énergie	tCO ₂ e	8	40
Total Scope 2	tCO ₂ e	8	40
Scope 3 Amont			
1. Achats de biens et services	tCO ₂ e	604	741
2. Biens de capital	tCO ₂ e	0	0
3. Activités liées au pétrole et aux énergies	tCO ₂ e	184	104
4. Transport et approvisionnement	tCO ₂ e	0	0
5. Déchets générés	tCO ₂ e	52	47
6. Déplacements professionnels	tCO ₂ e	1'005	854
7. Trajets pendulaires	tCO ₂ e	1'634	1'580
8. Immeubles loués en amont	tCO ₂ e	80	42
Scope 3 Aval			
9. Transport et distribution	tCO ₂ e	0	0
10. Traitement des produits vendus	tCO ₂ e	0	0
11. Utilisation des produits vendus	tCO ₂ e	0	0
12. Déchets générés par la fin de vie des produits	tCO ₂ e	0	0
13. Immeubles loués en aval	tCO ₂ e	485	448
14. Franchises	tCO ₂ e	0	0
15. Investissements hors investissements gouvernementaux, couverture 2025 de plus de 60%	tCO ₂ e	320'700	381'981
Total Scope 3 (hors investissements)	tCO ₂ e	4'044	3'816
TOTAL (hors investissements)	tCO ₂ e	4'618	4'421
TOTAL (avec investissements)	tCO ₂ e	325'318	386'402

Comme indiqué plus haut, le bilan carbone 2025 indique que les principales sources d'émission de CO₂, hors investissements, proviennent des trajets pendulaires et des déplacements professionnels, des immeubles ainsi que des achats de biens et de services.

Notes concernant le bilan carbone:

- Assura a actualisé les facteurs d'émission dans plusieurs domaines afin de renforcer la traçabilité, d'en affiner la ventilation et d'assurer une plus grande cohérence méthodologique du reporting, en cohérence avec l'évolution des bonnes pratiques internationales, notamment celles du Protocole GES. Afin de garantir la comparabilité, certains résultats significatifs du bilan carbone 2024, lorsque les données le permettaient, ont été révisés en intégrant ces nouveaux facteurs d'émission.
- Certaines données qui avaient été estimées pour le bilan carbone de 2024 au niveau du parc immobilier ont été mises à jour. Lorsque les données réelles ont été obtenues (par exemple au niveau du chauffage), ou lorsque les données ont pu être établies (par exemple au niveau des surfaces énergétiques de référence), ces informations ont été intégrées rétroactivement au bilan carbone 2024.
- Pour le bilan carbone 2025, les données relatives à la consommation et aux émissions de CO₂ liées au chauffage des bâtiments dont Assura est propriétaire ont été extraites des factures, des décomptes de chauffage ou directement relevées à partir des compteurs. Pour les bâtiments locatifs (lorsqu'Assura est propriétaire et loue les biens à des tiers) et ceux où Assura est locataire, lorsqu'aucune donnée n'était disponible, des estimations ont été faites sur la base des normes SIA.
- Assura a mandaté une société spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers afin de rendre les données plus robustes au niveau des bâtiments dont Assura est propriétaire.
- L'obtention des données d'activité relatives aux actifs loués en amont demeure un défi important, en raison de la disponibilité et de la qualité variables des informations.
- Les émissions liées aux transports pendulaires ont été calculées par le biais d'une enquête menée en 2024 à laquelle 87% des inscrits sur l'application ont répondu. Les résultats ont été actualisés pour 2025 en y intégrant aussi les changements liés au télétravail.
- Les données concernant les trajets pendulaires de 2024 ont été mises à jour pour enlever le double comptage qui existait pour les conseillers à la clientèle.
- En ce qui concerne les déplacements professionnels de la force de vente, les kilomètres parcourus ont été estimés sur la base d'une moyenne établie pour cette activité.
- Les ETPs de la sous-traitance hors services informatiques n'ont pas été inclus dans le bilan. Cette information n'est pas centralisée à ce jour.
- Dans le cadre des évolutions méthodologiques, le périmètre du scope 3.3. a été élargi afin d'intégrer les émissions liées à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et de renforcer l'exhaustivité de l'estimation des impacts en amont du chauffage. Ce changement de périmètre représente 30 tCO₂e supplémentaires, entièrement imputables à l'évolution méthodologique, auxquelles s'ajoute notamment l'actualisation des facteurs d'émission liés à ce poste.
- Les surfaces locatives de quatre immeubles dont Assura est propriétaire ont été intégrées dans le calcul des émissions. Ce calcul a également été appliqué de manière rétroactive à l'exercice 2024. La part locative de ces quatre immeubles n'était pas incluse dans le périmètre initial de consolidation des émissions, celui-ci ayant été redéfini selon un cadre organisationnel plus ciblé, depuis élargi afin de refléter plus fidèlement l'ensemble des activités d'Assura.
- Les émissions liées à des sites temporaires ou à des coworkings ont aussi été intégrées.
- Les émissions financées (scope 3, catégorie 15), avec une couverture de portefeuille de plus de 60%, représentent 320'700 tonnes de CO₂, dont 30'217 pour le scope 1, 5'727 pour le scope 2 et 260'322 pour le scope 3 des investissements d'Assura, hors investissements gouvernementaux. Ces informations nous ont été fournies par Swiss Life Asset Managers à qui a été confiée la gestion des investissements en capital d'Assura.
- En ce qui concerne les émissions financées, la variation entre 2024 et 2025 est en cours d'analyse.

Informations sous-jacentes au bilan carbone

Consommation absolue	Unités	2025	2024
Électricité	GWh	2.42	2.23
- dont électricité de source durable	GWh	2.33	2.14
Chauffage			
- Mazout	GWh	1.41	1.15
- Gaz	GWh	3.39	2.56
- Autre	GWh	0.54	0.43
Eau	m ³	42'047	40'293
Papier	t	244	300
Déchets	t	165	215
Déplacements professionnels	mio de km	4.89	3.99
Émissions CO₂	Unités	2025	2024
Électricité	tCO ₂ e	45	38
- dont électricité de source durable	tCO ₂ e	41	33
Chauffage			
- Mazout	tCO ₂ e	366	312
- Gaz	tCO ₂ e	717	615
- Autre	tCO ₂ e	19	17
Eau	tCO ₂ e	31	30
Papier	tCO ₂ e	188	315
Déchets	tCO ₂ e	52	47
Déplacements professionnels (déplacements avec véhicules d'entreprise inclus)	tCO ₂ e	1'026	889
Trajets pendulaires	tCO ₂ e	1'634	1'580

Investissements en capitaux

Couverture en %	Émissions financées en tCO ₂ e année 2025 selon couverture actuelle
Assura SA 61.23% – Assura-Basis 74.83%	320'700

Rappel réductions des émissions de CO₂

- Indicateur de l'impact environnemental des 19 biens immobiliers du portefeuille: 29.9 kg CO₂/m². L'objectif de réduction sera fixé dans la stratégie immobilière.

Annexes

7.1. Abréviations

AFA	Association pour la formation professionnelle en assurance
ALM	Asset and Liability Management
AOS	Assurance obligatoire des soins
ASA	Association suisse d'assurances
ASIR	Association suisse pour des investissements responsables
BCM	Business Continuity Management
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CO₂	Dioxyde de carbone
CO_{2e}	CO ₂ équivalent
ESG	Questions d'environnement, de société et de gouvernance
FATF	Financial Action Task Force
GIEC	Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
LAMal	Loi sur l'assurance-maladie
LCA	Loi sur le contrat d'assurance
LPD	Loi fédérale sur la protection des données
MSCI	Anciennement Morgan Stanley Capital International
NGFS	Network for Greening the Financial System
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SLAM	Swiss Life Asset Managers
TCFD	Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
UNGC	United Nations Global Compact
UNICEF	United Nations Children's Fund

7.2. Glossaire

Accord de Paris

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant portant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 parties lors de la COP21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris, France, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif primordial est de « maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts pour « limiter l'augmentation de la température à 1.5 °C au-dessus des niveaux préindustriels » (L'Accord de Paris. Repéré le 20.02.24 à : <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>).

Climat, environnement, nature

Dans la perspective de la TCFD, le climat se réfère aux changements climatiques, tandis que l'environnement intègre d'autres dimensions. La nature peut être comprise comme englobant la biodiversité, le changement climatique et les écosystèmes.

Développement durable ou durabilité

On se réfère à la définition du développement durable telle qu'elle a été formulée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) dans son rapport « Notre avenir à tous » : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (1987 : Le rapport Brundtland. Repéré le 20.02.24 à : <https://www.are.admin.ch/fr/definition-du-developpement-durable-en-suisse>).

Efficacité (ou « efficacité ») énergétique

L'utilisation la plus efficace et la plus économe possible de l'énergie (Efficacité énergétique. Repéré le 20.02.24 à : <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/approvisionnement/efficacite-energetique.html>).

Émissions financées

En septembre 2019, le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) a été lancé à l'échelle mondiale afin d'harmoniser les méthodes de comptabilisation des gaz à effet de serre (GES) et de permettre aux institutions financières de mesurer et de divulguer de manière cohérente les émissions de GES financées par leurs prêts et investissements. Ces émissions sont également appelées « émissions financées » ou « impact climatique du portefeuille » (The Global GHG Accounting & Reporting Standard for the Financial Industry).

Gaz à effet de serre

Gaz contribuant à l'effet de serre en absorbant le rayonnement infrarouge (Glossaire des normes GRI 2022 (français), GRI).

Impact

Effet que l'organisation a ou pourrait avoir sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris sur les droits de l'Homme, qui peut à son tour indiquer sa contribution (négative ou positive) au développement durable (Glossaire des normes GRI 2022 (français), GRI).

Matérialité

Issu du registre de l'audit financier, le terme « matérialité » peut se traduire par « pertinence ».

Matrice de matérialité

Outil permettant d'identifier quels thèmes de la durabilité sont les plus pertinents pour l'organisation et ses parties prenantes en évaluant l'impact de ces thèmes sur l'environnement et la société (perspective appelée « inside-out ») tout en considérant aussi comment ses enjeux influencent l'organisation (perspective dite « outside-in »).

Partie prenante

Personne ou groupe dont les intérêts sont affectés ou pourraient être affectés par les activités de l'organisation (Glossaire des normes GRI 2022 (français), GRI).

Protocole GES (ou GHG Protocol)

Le Protocole GES établit des cadres normalisés mondiaux complets pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités, des chaînes de valeur et des mesures d'atténuation des secteurs privé et public (About us. Repéré le 20.02.24 à <https://ghgprotocol.org/about-us>).

Risques de transition

Les risques de transition surviennent en raison des changements vers une économie limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Risques physiques

Les risques physiques surviennent en raison des impacts physiques liés au changement climatique.

Scope

Pour contribuer à délimiter les sources d'émissions directes et indirectes, améliorer la transparence et donner un sens aux différentes utilisations tant internes qu'externes, trois champs d'application (scopes en anglais) ont été définis pour comptabiliser et présenter les gaz à effet de serre (Le Protocole de gaz à effet de serre. Repéré le 20.02.24 à : https://ghgprotocol.org/sites/default/files/2022-12/ghg_protocol_french-2001.pdf).

7.3. Aide à l'identification des exigences réglementaires de l'art. 964b al. 2

Exigence de l'art. 964b	Éléments dans le rapport de durabilité d'Assura	Section
Modèle commercial		
	2.1. Le Groupe Assura	2.1.
	2.2. Mission	2.2.
	2.3. Valeurs	2.3.
	2.4. Description des activités d'Assura	2.4.
	3.1. Structure et fonctions de contrôle	3.1.
	4.1. Description de la stratégie du Groupe Assura	4.1.
Questions environnementales et climatiques		
Concepts	4.2. Description de la stratégie de durabilité du Groupe Assura	4.2.
	4.3. Durabilité: modalités d'opérationnalisation et objectifs	4.3.
Mesures	- Initiatives pour réduire l'impact environnemental des produits d'assurance d'Assura	4.5.6.
	- Formation en ligne obligatoire sur la durabilité pour tous les nouveaux arrivants	4.6.1.
	- Impact environnemental et plan de décarbonation au niveau des opérations	4.6.4.
	- Initiatives pour réduire l'impact environnemental et climatique des opérations directes d'Assura	4.6.5.
	- Exclusion de toutes les entreprises qui génèrent plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique ou de la vente de charbon thermique	4.7.1.
	- Plan de transition et de monitoring des investissements	4.7.2.
	- Évaluation de l'impact environnemental du parc immobilier et mise en œuvre de la stratégie immobilière	4.7.4.
	- Analyse des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique via des analyses de risques et des workshops	5.2.
Évaluation de l'efficacité	- Test à la fin de la formation en ligne sur la durabilité	4.6.1.
	- Rapport ESG fourni par Swiss Life Asset Managers pour les investissements	4.7.1.
	- Évaluation de l'impact environnemental actuel du parc immobilier et étiquettes CECB	4.7.4.
	- Intégration des risques environnementaux dans le processus des risques	5.1.
	- Suivi des objectifs par un bilan carbone annuel	6.2.
Indicateurs	- Taux de participation des nouveaux employés à la formation en ligne sur la durabilité	4.6.1.
	- Taux individuel de réussite des nouveaux employés à la formation en ligne sur la durabilité	4.6.1.
	- Note MSCI pour les investissements	4.7.1.
	- Kg CO ₂ /m ² pour le parc immobilier	4.7.4.
	- Fréquence de revue des risques et opportunités	5.1.
	- Couverture en % des émissions de CO ₂ en lien avec les investissements en capitaux	6.2.
	- tCO ₂ e pour les opérations (scopes 1, 2 et 3.15 hors émissions financées)	6.2.
	- tCO ₂ e pour les investissements (scope 3.15 émissions financées)	6.2.
Objectifs	- Revue des risques environnementaux par le Comité d'audit et des risques tous les ans	3.1.
	- Taux de participation des nouveaux employés à la formation en ligne sur la durabilité: 100%	4.6.1.
	- tCO ₂ e pour les opérations (scopes 1, 2 et 3 hors 3.15 émissions financées): objectif de réduction de - 20% d'ici à 2030	4.6.4.
	- Couverture en % des émissions de CO ₂ en lien avec les investissements en capitaux	4.7.2.
	- tCO ₂ e pour les investissements (scopes 3.15 émissions financées): objectif de réduction d'ici à 2030 fixé	4.7.2.
Questions sociales		
Concepts	2.2. Mission	2.2.
	2.3. Valeurs	2.3.
	2.4. Description des activités d'Assura	2.4.
	3.2. Fondation Assura: actionnaire et soutiens philanthropiques	3.2.
	4.2. Description de la stratégie de durabilité du Groupe Assura	4.2.
	4.3. Durabilité: modalités d'opérationnalisation et objectifs	4.3.
Mesures	- Soutiens philanthropiques	3.2.
	- Optimisation de l'accompagnement, de la facturation et du Service Client	4.5.1.
	- Encouragement de la prévention et des modèles alternatifs permettant de diminuer la charge financière pour les assurés	4.5.2.
	- Normes de qualité en termes de collaboration et de formations avec les intermédiaires de vente externes	4.5.3.
	- Respect des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité inscrits dans la LAMal	4.5.4.

	- Implication dans les groupes de travail des associations d'assureurs	4.5.5.
	- Exclusion des émetteurs impliqués dans les armes controversées / contrevenants au principes du UNGC / sanctionnés par les régimes de sanctions de l'ONU, UE, OFAC et de la Suisse / ou émetteurs, entreprises ou actifs classés comme «juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à l'action» par le FATF	4.7.1.
Évaluation de l'efficacité	- Rapport ESG fourni par Swiss Life Asset Managers pour les investissements	4.7.1.
Indicateurs	- Pourcentage des investissements financiers respectant les exclusions	4.7.1.
	- Score MSCI du portefeuille	4.7.1.
	- Respect des exclusions définies	4.7.1.
Questions de personnel		
Concepts	2.2. Mission	2.2.
	2.3. Valeurs	2.3.
	4.2. Description de la stratégie de durabilité du Groupe Assura	4.2.
	4.3. Durabilité: modalités d'opérationnalisation et objectifs	4.3.
	4.6.1. Questions liées au personnel d'Assura	4.6.1.
Mesures	- Suivi des heures travaillées et communication sur la santé et la sécurité	4.6.1.
	- Réunion avec la Direction générale et les représentants du personnel	4.6.1.
	- Formation pour les employés en contact régulier avec la clientèle	4.6.1.
	- Séminaires pour les responsables d'équipe	4.6.1.
	- Égalité salariale	4.6.1.
	- Directive anti-discrimination et anti-harcèlement, avec soutien d'une partie externe pour consultation en cas de difficulté	4.6.2.
Évaluation de l'efficacité	- Suivi systématique des statistiques par les RH	4.6.1.
	- Analyse externe de l'égalité des salaires	4.6.1.
Indicateurs	- % de l'écart salarial entre femmes et hommes selon méthode Logib	6.1.
Objectifs	- En dessous de la valeur cible selon méthode Logib	6.1.
Respect des droits de l'Homme		
Concepts	4.2. Description de la stratégie de durabilité du Groupe Assura	4.2.
	4.3. Durabilité: modalités d'opérationnalisation et objectifs	4.3.
Mesures	- Directive anti-discrimination et anti-harcèlement avec système d'alerte interne	4.6.2.
	- Formation, sensibilisation et mise à niveau du système d'information sur la protection des données	4.6.3.
	- Suivi du respect ou non-respect des droits de l'Homme et du travail des enfants dans la chaîne de valeur	4.6.5.
	- Exclusions liées au respect des droits de l'Homme dans les investissements	4.7.1.
Évaluation de l'efficacité	- Nombre d'incidents de protection et de sécurité des données	4.6.3.
Indicateurs	- Taux de participation à la formation protection des données	6.1.
Objectifs	- Objectif de taux de participation à la formation protection des données: 90%	6.1.
Lutte contre la corruption		
Concepts	4.2. Description de la stratégie de durabilité du Groupe Assura	4.2.
	4.3. Durabilité: modalités d'opérationnalisation et objectifs	4.3.
Mesures	- Code de déontologie, y compris formation	4.6.2.
	- Système d'alerte interne	4.6.2.
	- Attestation d'intégrité	4.6.2.
Évaluation de l'efficacité	- Whistleblowing: canal utilisé	4.6.2.
Indicateurs	- Taux de participation à la formation code de déontologie	6.1.
	- Nombre de cas de whistleblowing et de corruption	4.6.2.
Objectifs	- Information sur le système d'alerte interne à tous les employés	4.6.1.
	- Taux de participation à la formation code de déontologie: 90%	6.1.
Gestion des risques		
	5. Gestion des risques	5.
	5.1. Gestion des risques ESG: évaluation actuelle	5.1.
	5.2. Scénarios climatiques et résilience	5.2.
	5.3. Gestion de la continuité	5.3.

7.4. Aide à l'identification des exigences réglementaires de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)

Ordonnance sur les questions climatiques	Éléments dans le rapport de durabilité d'Assura	Section
Gouvernance	3. Gouvernance	3.
Stratégie	- Impact environnemental et plan de décarbonation au niveau des opérations	4.6.4.
	- Plan de décarbonation des investissements	4.7.2.
	- Intégration des enjeux climatiques dans la stratégie et la gestion des investissements d'Assura	4.7.3.
	- Évaluation de l'impact environnemental actuel du parc immobilier et étiquette CECB	4.7.4.
	- Analyse des impacts, risques et opportunités en lien avec le changement climatique	5.2.
Indicateurs	- Fréquence de revue des risques et opportunités	3.1.
	- Note MSCI pour les investissements	4.7.1.
	- Kg CO ₂ /m ² pour le parc immobilier	4.7.4.
	- tCO ₂ e pour les opérations (scopes 1, 2 et 3 hors 3.15 émissions financées)	6.2.
	- tCO ₂ e pour les investissements (3.15 émissions financées)	6.2.
	- Couverture en % des émissions de CO ₂ en lien avec les investissements en capitaux	6.2.
Objectifs	- Revue des risques environnementaux au Comité d'audit et des risques tous les ans	3.1.
	- tCO ₂ e pour les opérations (scopes 1, 2 et 3 hors 3.15 émissions financées): objectif de réduction de - 20% d'ici à 2030	4.6.4.
	- tCO ₂ e pour les investissements (scopes 3.15 émissions financées): objectif de réduction d'ici à 2030 fixé	4.7.2.
Gestion des risques	5. Gestion des risques	5.
	5.1. Gestion des risques ESG: évaluation actuelle	5.1.
	5.2. Scénarios climatiques et résilience	5.2.
	5.3. Gestion de la continuité	5.3.
Plan de transition	- Impact environnemental et plan de décarbonation au niveau des opérations	4.6.4.
	- Plan de transition et de monitoring des investissements	4.7.2.

